

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 902

30 avril 2010

### SOMMAIRE

<b>Akkadia General Partner</b> .....	<b>43252</b>	<b>Nadin-Lux S.A.</b> .....	<b>43251</b>
<b>Alternatifs Investissements GP</b> .....	<b>43252</b>	<b>Neuhaus</b> .....	<b>43250</b>
<b>ArcLight Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>43257</b>	<b>Neuheim Lux Group Holding V</b> .....	<b>43254</b>
<b>Artimont S.A.</b> .....	<b>43258</b>	<b>NI-CO Sci</b> .....	<b>43257</b>
<b>BluO SICAV-SIF</b> .....	<b>43291</b>	<b>P2C Investments S.A.</b> .....	<b>43251</b>
<b>Boreas Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>43262</b>	<b>Poulpe S.à r.l.</b> .....	<b>43289</b>
<b>Charger Lux HoldCo (Onshore) S.à r.l.</b> ..	<b>43291</b>	<b>Property Augsburg S.à r.l.</b> .....	<b>43293</b>
<b>Clovis Financing S.à r.l.</b> .....	<b>43292</b>	<b>Property Bamberg/München S.à r.l.</b> .....	<b>43296</b>
<b>DB Investments</b> .....	<b>43286</b>	<b>Property Gelsenkirchen S.à r.l.</b> .....	<b>43292</b>
<b>Di - Ka - Lux GmbH</b> .....	<b>43259</b>	<b>Property Hof S.à r.l.</b> .....	<b>43292</b>
<b>Elvira Investments S.à r.l.</b> .....	<b>43258</b>	<b>Property Weinheim S.à r.l.</b> .....	<b>43291</b>
<b>Emcor Luxembourg S.A.H.</b> .....	<b>43260</b>	<b>Property Würzburg S.à r.l.</b> .....	<b>43292</b>
<b>Frans S.A.</b> .....	<b>43283</b>	<b>Qubica Lux S.à r.l.</b> .....	<b>43290</b>
<b>Imapelfin S.A.</b> .....	<b>43283</b>	<b>RH Paris 1 S.à r.l.</b> .....	<b>43293</b>
<b>ING Industrial Real Estate Germany II S. à</b> <b>r.l.</b> .....	<b>43296</b>	<b>S.C.I. JOPA 2, société civile immobilière</b> .....	<b>43289</b>
<b>ING Industrial Real Estate Germany I S. à</b> <b>r.l.</b> .....	<b>43286</b>	<b>Souvenance Holding S.A.</b> .....	<b>43286</b>
<b>J-J. Partners S.A.</b> .....	<b>43290</b>	<b>Streumer-Beck S.C.I.</b> .....	<b>43293</b>
<b>LEONOR Investment S.A.</b> .....	<b>43261</b>	<b>SUN-CE</b> .....	<b>43252</b>
<b>Libidama International S.A.</b> .....	<b>43289</b>	<b>Tanith Gestion SA</b> .....	<b>43261</b>
<b>Libidama International S.A. SPF</b> .....	<b>43289</b>	<b>Tarpon Sarl</b> .....	<b>43283</b>
<b>Loyal Capital S.A.</b> .....	<b>43259</b>	<b>Tour Jacob S.C.I</b> .....	<b>43282</b>
<b>Lufthansa SICAV-FIS</b> .....	<b>43250</b>	<b>Turkey MENA Properties III S.à r.l.</b> .....	<b>43285</b>
<b>LUSAN S.C.I.</b> .....	<b>43254</b>	<b>Verim S.A.</b> .....	<b>43282</b>
<b>MSK Réalisations</b> .....	<b>43260</b>	<b>Zenaida S.à r.l.</b> .....	<b>43252</b>

**Neuhaus, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1661 Luxembourg, 61, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 152.036.

—  
OUVERTURE DE SUCCURSALE

En vertu des résolutions prises par le conseil d'administration de la société de droit belge Neuhaus NV, naamloze vennootschap, ayant son siège social à Postweg 2, 1602 Vlezenbeek, Belgique, dûment immatriculée auprès du Registre des Personnes Morales de Bruxelles (Belgique) sous le numéro 0406774844 (ci-après la "Société") s'étant tenu le 28 décembre 2009, il a été décidé:

- d'approuver la formation d'une nouvelle succursale de la Société sous la dénomination "Neuhaus", succursale de la société étrangère Neuhaus NV, à Luxembourg (ci-après la "Succursale") pour une durée illimitée et d'établir la succursale à partir du 2 janvier 2010;

- de fixer le siège social de la Succursale au 61 Grand Rue L-1661 Luxembourg;

- de nommer Monsieur Joseph Linkens, né le 5 juin 1951 à Kortrijk (Belgique) et demeurant au 15 Zwaanhoeklos, B-9090 Melle, Belgique, comme représentant permanent unique de la Succursale à partir de la date d'établissement de la Succursale et pour une durée illimitée, disposant de tous les pouvoirs pour accomplir sa mission en tant que représentant permanent unique de la Succursale et ayant le pouvoir d'engager la succursale par sa seule signature;

- que les activités de la Succursale seront la vente de chocolats et de confiserie;

- La personne suivante a, en tant qu'Administrateur-délégué de la Société, le pouvoir d'engager la Société individuellement à l'égard des tiers et de représenter la Société en justice:

\* Joseph Linkens, Administrateur-délégué, né le 5 juin 1951 à Kortrijk (Belgique) et demeurant au 15 Zwaanhoeklos, B-9090 Melle, Belgique,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Joseph Linkens.

Référence de publication: 2010042434/27.

(100042483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

---

**Lufthansa SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1748 Findel, 8, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 143.348.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 18. März 2010*

*Fünfter Beschluss*

Die Gesellschafterversammlung beschließt die Beibehaltung der Verwaltungsratsmitglieder Herrn Jürgen Berg, Herrn Axel Tillmann, Herrn Roland Kern, Frau Silke Büdinger und Herrn Ralf Funk.

Herr Jürgen Berg soll weiterhin den Vorsitz des Verwaltungsrates übernehmen.

Demnach bestätigt die Gesellschafterversammlung die gegenwärtige Zusammensetzung des Verwaltungsrates wie folgt:

Herr Jürgen Berg

Herr Axel Tillmann

Herr Roland Kern

Frau Silke Büdinger

Herr Ralf Funk

Die Dauer der Mandate der Verwaltungsratsmitglieder endet mit der ordentlichen Gesellschafterversammlung, die im März 2011 stattfinden wird.

*Sechster Beschluss*

Die Gesellschafterversammlung bestellt KPMG Audit S. à r.l., mit Sitz in Luxembourg, zum Abschlussprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr, welches am 31. Dezember 2010 endet.

Die Berufsadresse der Verwaltungsratsmitglieder Jürgen Berg, Silke Büdinger und Ralf Funk hat sich seit Beginn diesen Jahres von 1-7, Rue Nina et Julien Lefevre L-1952 Luxembourg in die 8, Rue Lou Hemmer L-1748 Findel-Golf verlegt.

Luxembourg, im März 2010.

Lufthansa SICAV-FIS

Référence de publication: 2010042486/27.

(100042970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

---

**Nadin-Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8224 Mamer, 2, rue de Rome.

R.C.S. Luxembourg B 45.776.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 13 janvier 2010*

Pouvoir de signature individuelle de l'administrateur délégué Monsieur Claude NADIN pour toutes les opérations et de manière illimitée.

Transfert du siège social: le siège social de la société est fixé à 2 rue de Rome L-8224 Mamer.

Démission de "Messageries NADIN", 74C, Rue de Marche B-6600 BASTOGNE, de son poste d'administrateur.

Nomination de Mr NADIN Thomas, né le 19 octobre 1985 à Bastogne, demeurant à 98 Duerfstrooss L-9647 Doncols comme administrateur.

Modification de l'adresse de Mr Julien NADIN, administrateur. Sa nouvelle adresse est 18 rue du Pont L-8087 Bertrange.

Modification de l'adresse de Mr Claude NADIN, administrateur. Sa nouvelle adresse est 2 Rue de Rome L-8224 Mamer.

Modification de l'adresse de Mr Claude NADIN, administrateur-délégué. Sa nouvelle adresse est 2 Rue de Rome L-8224 Mamer.

Démission de Mme HENKINET Ghislaine, 74C Rue de Marche B-6600 Bastogne de son poste de commissaire aux comptes.

Nomination de Mr KIP Alain, né le 12 mars 1957 à Gembloux, demeurant à 43B Cetturu B-6662 HOUFFALIZE, comme commissaire aux comptes.

Pour extrait sincère et conforme

Claude Nadin / Fabrice Philippe / Julien Nadin

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2010042437/25.

(100042662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

**P2C Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 45, Z.A.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 120.232.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue en date 19 mars 2010 que:

- la démission de Madame Carine BELAROUSSI de sa fonction d'administrateur a été acceptée.
- Monsieur Philippe CHANTEREAU a été révoqué de sa fonction d'administrateur.
- Monsieur Claude SCURI, promoteur immobilier, né le 29 mai 1970 à Luxembourg, demeurant 38, rue Van der Meulen à L-2152 Luxembourg a été nommé administrateur de la société. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2012.
- Madame Sigrid PAGANI, agent immobilier, née le 3 janvier 1971 à Arlon (B), demeurant 38, rue Van der Meulen à L-2152 Luxembourg a été nommée administrateur de la société. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.
- La société IG INVESTMENTS S.A. a été révoquée de sa fonction de commissaire aux comptes de la société.
- La société LUX-AUDIT S.A.. avec siège social 57, avenue de la Faiencerie à L-1510 Luxembourg (RCS Luxembourg B 25.797) a été nommée à la fonction de commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 22 mars 2010 que:

- Monsieur Cédric PAGANI, administrateur-délégué, a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la société qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010043022/29.

(100043829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

**Zenaida S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 132.430.

Le bilan au 31 décembre 2009 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Zenaida S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010042389/13.

(100042376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

**SUN-CE, Société Anonyme.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 38-40, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 145.172.

EXTRAIT

Par résolution écrite du 22 mars 2010, l'administrateur unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société de L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie vers L-1660 Luxembourg, 38-40 Grand Rue avec effet au 22 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 23 mars 2010.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010042439/16.

(100042667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

**Alternatifs Investissements GP, Société à responsabilité limitée,  
(anc. Akkadia General Partner).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 144.687.

In the year two thousand and ten, on the eighteenth of March,  
before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

PAI Partners SAS, a company duly incorporated under the laws of France, with registered office at 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France,

hereby represented by Maître Nicolas GAUZÈS, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 18 March 2010,

being the sole shareholder of the Company (the "Shareholder"),

The said proxy shall be annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Akkadia General Partner, a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, of 30 December 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 484 of 5 March 2009 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 144.687 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

43253

*Agenda*

1 To change the name of the Company to "Alternatifs Investissements GP".  
2 To amend article 4 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the resolution to be taken pursuant to the above item.

3 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolved to change the name of the Company to "Alternatifs Investissements GP".

*Second resolution*

The Shareholder resolved to amend article 4 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolution. Said paragraph will from now on read as follows:

" **Art. 4.** The Company will assume the name of "Alternatifs Investissements GP"."

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at nine hundred euro (EUR 900.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le dix-huit mars,

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand Duché de Luxembourg,

A comparu:

PAI Partners SAS, une société régie par le droit français ayant son siège social à 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France,

représentée aux fins des présentes par Maître Nicolas GAUZÈS, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 18 mars 2010,

La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Akkadia General Partner, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg en date du 30 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 484 du 5 mars 2009 (la "Société"). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1 Changement de la dénomination de la Société en "Alternatifs Investissements GP".  
2 Modification de l'article 4 des statuts de la Société, afin de refléter la résolution à prendre sous le point précédent de l'ordre du jour.

3 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé a décidé de modifier la dénomination la Société en "Alternatifs Investissements GP".

*Deuxième résolution*

L'Associé a décidé de modifier l'article 4 des statuts de la Société pour refléter la résolution ci-dessus. Ledit article sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 4.** La Société est dénommée "Alternatifs Investissements GP"."

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à neuf cents euros (EUR 900,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: N. Gauzès, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 22 mars 2010. Relation: RED/2010/364. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 26 mars 2010.

Référence de publication: 2010043624/92.

(10004423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

**LUSAN S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 15, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg E 2.471.

—  
DISSOLUTION

La société civile immobilière "LUSAN SCI" constituée le 11 septembre 2000 par acte sous-seing privé, enregistré à Esch/Alzette le 12 septembre 2000 vol.317, fol.55, case 8 a été dissoute au 31.12.2009 par décision de l'assemblée des associés en date du 11.08.2009.

Tout l'actif et le passif, ainsi que les frais et charges éventuels sont repris au prorata de leur participation dans la souscription des parts par les associés. Les comptes sociaux sont connus et approuvés et les associés n'ont plus aucune revendication envers la société. Les documents de la société seront conservés pendant un délai de cinq ans au siège de la société.

Esch/Alzette, le 26 février 2010.

M.Sandro Pica / Aetos Immobilière SA

*Les associés*

Référence de publication: 2010042441/18.

(100042892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

**Neuheim Lux Group Holding V, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 137.498.

In the year two thousand and ten,

on twenty-fourth day of the month of February.

before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"Sun Neuheim Holdings, LLC", a limited liability company incorporated and existing under the laws of the State of the Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, registered with the Department of State: Division of Corporations (the "Shareholder"),

here represented by Ms Rose-Marie ARCANGER, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 24 February 2010.

Said proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the Shareholder and the undersigned notary shall be annexed to the present deed for registration purposes.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of "Neuheim Lux Group Holding V", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.-, having its registered office at 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 137498,

incorporated following a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of 11 March 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1029 of 25 April 2008 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 137498 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of 25 August 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1881 of 29 September 2009. The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

#### *Agenda*

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of six thousand euro (EUR 6,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to eighteen thousand five hundred euro (EUR 18,500.-).

2 To issue six thousand (6,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares by Sun Neuheim Holdings, LLC and to accept full payment in cash for these new shares.

4 To amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of six thousand euro (EUR 6,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to eighteen thousand five hundred euro (EUR 18,500.-).

#### *Second resolution*

The Shareholder resolved to issue six thousand (6,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

#### *Subscription - Payment*

Thereupon appeared "Sun Neuheim Holdings, LLC", a limited liability company, with registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, (the "Subscriber"), represented by Ms Rose-Marie ARCANGER, prenamed, by virtue of a proxy given on 24 February 2010, which proxy, signed by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Subscriber declared to subscribe for six thousand (6,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share and to fully pay in cash for these shares.

The amount of six thousand euro (EUR 6,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

#### *Third resolution*

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the six thousand (6,000) new shares according to the above mentioned subscription.

#### *Fourth resolution*

The Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

**Art. 6. (first paragraph).** "The Company's share capital is set at eighteen thousand five hundred euro (EUR 18,500.-) represented by eighteen thousand five hundred (18,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each."

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at seven hundred euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix,  
le vingt-quatre février.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand Duché de Luxembourg,

a comparu:

"Sun Neuheim Holdings, LLC", une limited liability company régie par le droit de l'État du Delaware, dont le siège social est au 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, immatriculée au Department d'Etat: Division des Sociétés ("Associé"),

représentée aux fins des présentes par Maître Rose-Marie ARCANGER, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 24 février 2010.

La prédite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de l'Associé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de "Neuheim Lux Group Holding V", une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de EUR 12.500,-, ayant son siège social au 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137498, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 11 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1029 du 25 avril 2010 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 25 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1881, en date du 29 septembre 2009.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de six mille euros (EUR 6.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à dix-huit mille cinq cents euros (EUR 18.500,-).

2 Émission de six mille (6.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales à libérer intégralement en numéraire.

4 Modification du premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de six mille euros (EUR 6.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à dix-huit mille cinq cents euros (EUR 18.500,-).

*Deuxième résolution*

L'Associé a décidé d'émettre six mille (6.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

*Souscription - Paiement*

Ensuite a comparu "Sun Neuheim Holdings, LLC", une limited liability company régie par le droit de l'État du Delaware, dont le siège social est au 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 (le "Souscripteur"), représentée par Maître Rose-Marie ARCANGER, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 24 février 2010, qui, après avoir été signée par les mandataires et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Le Souscripteur a déclaré souscrire six mille (6.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par part sociale à libérer intégralement en numéraire.

Le montant de six mille euros (EUR 6.000,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

*Troisième résolution*

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ladite libération intégrale en numéraire et d'émettre les six mille (6.000) parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.



*Quatrième résolution*

L'Associé a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

**Art. 6. (premier alinéa).** "Le capital social est fixé à la somme de dix-huit mille cinq cents euros (EUR 18.500,-) représenté par dix-huit mille cinq cents (18.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune."

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à sept cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: R.M. ARCANGER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 février 2010. Relation: EAC/2010/2345. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): SANTIONI.*

Référence de publication: 2010044314/144.

(100044733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

---

**NI-CO Sci, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 15, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg E 121.

—  
DISSOLUTION

La société civile immobilière "Ni-Co S.C.I." constituée le 25 juillet 2003 par acte sous-seing privé, enregistré à Luxembourg le 31 juillet 2003 réf. LSO-AG08682 a été dissoute au 31.12.2009 par le regroupement de toutes les parts dans une seule main au nom de Monsieur Pica Sandro demeurant professionnellement au L-4011 Esch/Alzette, 15, rue de l'Alzette. Les comptes sociaux sont connus et approuvés et plus aucune revendication envers la société n'aura lieu. Les documents de la société seront conservés pendant un délai de cinq ans au siège de la société.

Esch/Alzette, le 18 janvier 2010.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2010042443/16.

(100042901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

---

**ArcLight Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 84.159.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale des Associés du 21 décembre 2009*

L'Assemblée décide de prononcer la clôture de la liquidation de la Société.

L'Assemblée décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant cinq ans, à partir de la date de la publication des présentes dans le Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, à l'adresse suivante: 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

ArcLight Energy Partners Fund I, L.P.

By proxy

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010042444/18.

(100042903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

---

**Elvira Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 113.806.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associées tenue en date du 17 mars 2010 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Roeland P. Pels, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet immédiat.
- La démission de Bart Zech, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet immédiat.
- Ivo Hemelraad, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouvel gérant de la société avec effet immédiat.
- Marjoleine van Oort, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élue nouvel gérant de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 mars 2010.

Pour extrait conforme  
Marjoleine van Oort

Référence de publication: 2010042669/20.

(100042507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

---

**Artimont S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 133.410.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait*

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société "ARTIMONT S.A.", reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 12 mars 2010, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 mars 2010. Relation: EAC/2010/3065.

- que la société "ARTIMONT S.A." (la "Société"), société anonyme, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 133.410,

constituée suivant acte du notaire soussigné du 7 novembre 2007 et publié au Mémorial C numéro 2854 du 8 décembre 2007; les statuts de la prédite Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 27 décembre 2007 et publié au Mémorial C numéro 798 du 2 avril 2008, au capital social d'un million d'Euros (1.000.000.- EUR) représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de dix Euros (10.- EUR) chacune,

se trouve à partir de la date du 12 mars 2010 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 5 mars 2010 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915.

concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de publication au Mémorial C.

Belvaux, le 24 mars 2010.

Référence de publication: 2010042451/28.

(100043139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

---

**Di - Ka - Lux GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 72, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 30.821.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte du procès verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 3 mars 2010 que:

- 1) L'assemblée prend connaissance du bilan et du compte de pertes et profits pour l'année 2007 et l'approuve.
- 2) L'assemblée donne décharge pleine et entière au gérant en ce qui concerne l'exécution de son mandat.
- 3) L'assemblée prend acte du rapport du liquidateur sur les actes accomplis suivant le mandat de celui-ci.

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

- 4) L'assemblée approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.
- 5) L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.
- 6) L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur en ce qui concerne l'exécution de leurs mandats.

7) L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au siège social de la société F.T.P. S.A. à L-2168 Luxembourg, 64 rue de Mühlenbach, et qu'en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés à la même adresse au profit de qui il appartiendra.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010042446/26.

(100042582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

---

**Loyal Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 108.525.

—  
*Extrait de résolutions de l'assemblée générale et du conseil d'administration prises le 26 février 2010*

L'assemblée générale prend acte de la démission de Madame Viktoriya GAVRYSYUK de ses fonctions d'Administrateur et de Président du conseil d'administration.

L'assemblée générale nomme Monsieur Roman PIPIA, directeur de société, demeurant professionnellement au 5, avenue Monterey L-2163 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur pour un mandat échéant à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2014.

Le conseil d'administration nomme Monsieur Roman PIPIA aux fonctions de Président du Conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2014.

Le conseil d'administration nomme Madame Viktoriya GAVRYSYUK, employée privée, demeurant professionnellement au 5, avenue Monterey L-2163 Luxembourg, aux fonctions de Directeur technique délégué à la gestion journalière de la société et ce, pour une durée indéterminée.

Dans le cadre de ses fonctions de Directeur technique délégué à la gestion journalière de la société, Madame Viktoriya GAVRYSYUK aura tous pouvoirs de signature obligatoire individuelle ou conjointe à la signature d'un Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2010.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010042523/25.

(100042801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

---

**Emcor Luxembourg S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 25.341.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale Ordinaire tenue le 26 février 2010*

*4<sup>ème</sup> Résolution:*

M. Alain Geurts, né le 13 septembre 1962 à Nioki (République Démocratique du Congo), employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, M. Guillaume Scroccaro, né le 9 septembre 1977 à Thionville (France), employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et Mme Frédérique Mignon, née le 19 janvier 1973 à Bastogne (Belgique), employée privée, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg sont nommés, avec effet rétroactif au 29 juin 2009, nouveaux Administrateurs en remplacement de M. Christophe Blondeau, M. Romain Thillens et M. Nour-Eddin Nijar démissionnaires. Leurs mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2010.

*5<sup>ème</sup> Résolution:*

La société A&C Management Services Sàrl, R.C.S Luxembourg B 127 330, ayant son siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Luxembourg, est nommée, avec effet rétroactif au 29 juin 2009, nouveau Commissaire en remplacement de la société HRT Révision S.A. démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2010.

*6<sup>ème</sup> Résolution:*

Le siège social est transféré avec effet rétroactif au 29 juin 2009 au 12, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 26 février 2010.

Certifié sincère et conforme

Pour EMCOR LUXEMBOURG S.A.H

A. Geurts / F. Mignon

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010042454/28.

(100042520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

**MSK Réalisations, Société Anonyme.**

Siège social: L-8079 Bertrange, 117A, rue de Leudelage.

R.C.S. Luxembourg B 97.395.

—  
EXTRAIT

*Résolution de l'assemblée générale ordinaire du 12 janvier 2010:*

- M. SCHMIT Stéphane, né le 4 mai 1978, demeurant à L-8085 Bertrange, 14, rue Michel Lentz est reconduit dans son mandat d'administrateur de catégorie A de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

- M. KLEIN Léon, né le 24 février 1953, demeurant à L-4943 Hautcharage, 42, rue Nicolas Roth, est reconduit dans son mandat d'administrateur de catégorie A de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

- Mme SCHWEIG Pia, née le 17 janvier 1958, demeurant à L-2555 Luxembourg, 41, rue de Strassen, est reconduit dans son mandat d'administrateur de catégorie B de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

- M. MOLITOR Alphonse, né le 11 novembre 1943, demeurant à L-2555 Luxembourg, 41, rue de Strassen, est reconduit dans son mandat d'administrateur de catégorie B de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

- M. SCHMIT Stéphane, né le 4 mai 1978, demeurant à L-8085 Bertrange, 14, rue Michel Lentz et Mme SCHWEIG Pia, née le 17 janvier 1958, demeurant à L-2555 Luxembourg, 41, rue de Strassen, sont reconduits dans leur mandat d'administrateur-délégué de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

- La société INTERAUDIT ayant son siège social à L-15U Luxembourg, 119 avenue de la Faïencerie, est reconduite dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010042530/26.

(100043106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

**LEONOR Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 121.813.

*Auszug aus der Beschlussfassung der Außerordentlichen Generalversammlung vom 2. Februar 2010*

1. Der Rücktritt der Verwaltungsratsmitglieder Francesco Zito, Angelo Zito und Christelle Langlois wird mit Wirkung zum 27. Januar 2010 angenommen.

2. Als neue Verwaltungsratsmitglieder werden ernannt:

- Herr François Lanners, Rentner, geboren am 03.10.1948 in Mersch (L), Privatanschrift in der 57A, Route d'Arlon, L-7513 Mersch,

- Herr Christoph Kossmann, Angestellter, geboren am 21.06.1957 in Homburg (D), geschäftsansässig an der 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg

- Herr Philippe Stanko, Angestellter, geboren am 15.01.1977 in Wittlich (D), geschäftsansässig an der 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg

Die Mandate der neugewählten Verwaltungsratsmitglieder laufen anlässlich der Ordentlichen Generalversammlung aus, welche im Jahre 2013 stattfindet.

3. Der Rücktritt des Rechnungskommissars, Fiduciaire Beaumanoir S.A., mit Wirkung zum 27. Januar 2010 wird angenommen.

4. Als neuer Rechnungskommissar wird ernannt:

- Fin-Contrôle S.A., Société Anonyme, mit Gesellschaftssitz an der 12F, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Das Mandat der Fin-Contrôle S.A. läuft anlässlich der Ordentlichen Generalversammlung aus, welche im Jahre 2013 stattfindet.

5. der Sitz der Gesellschaft wird von der 24, Rue des Genêts, L-1621 Luxembourg an die 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg verlegt.

Luxembourg, den 2. Februar 2010.

Unterschriften

*Verwaltungsratsmitglied / Verwaltungsratsmitglied*

Référence de publication: 2010042455/30.

(100042551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

**Tanith Gestion SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 120.067.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 14 avril 2009 que:

- Prise d'acte de la démission avec effet immédiat, de l'administrateur Monsieur Thierry HELLERS demeurant professionnellement à L-1537 Luxembourg, 3 Rue des Foyers.

- La société MARCAMI S.A., immatriculée au RCS Luxembourg sous le n° B 143 377, dont le siège social est situé à L-1661 Luxembourg, 47 Grand Rue, est nommée administrateur de la société, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

- Le mandat administrateur de Monsieur Christophe MIGNANI, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 47 Grand-Rue, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

- Le mandat administrateur de Monsieur Philippe LEROY, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 47 Grand-Rue, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

- La société ABROAD FIDUCIAIRE SARL, ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 47 Grand Rue, a été révoquée de son poste de commissaire aux comptes de la société.

- La société ABROAD CONSULTING S.A., ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 47 Grand Rue, immatriculée au R.C.S. Sous le numéro B.92.617 a été nommée commissaire aux comptes de la société, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour TANITH GESTION S.A.*

Référence de publication: 2010042465/24.

(100043076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

**Boreas Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 2.000.000,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 148.696.

In the year two thousand and nine, on the tenth day of December, before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Boreas Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 148.696 (the Company), incorporated on 8 October 2009 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 2162 dated 5 November 2009, page 103759.

There appeared:

1. TCW Energy Fund XIV L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the state of Delaware, having its registered office at 865 South Figueroa Street, Suite #2100, Los Angeles, CA 90017, USA,
2. TCW Energy Fund XIV-A L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the state of Delaware, having its registered office at 865 South Figueroa Street, Suite #2100, Los Angeles, CA 90017, USA,
3. TCW Energy Fund XIV-B L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the state of Delaware, having its registered office at 865 South Figueroa Street, Suite #2100, Los Angeles, CA 90017, USA,
4. TCW Energy Fund XIV (Cayman) L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at 4th Floor, Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, Grand Cayman, Cayman Islands,
5. European Clean Energy Fund L.P., a limited partnership incorporated under the laws of England, having its registered office at 1, Mitchell Lane, BS1 6BU Bristol, United Kingdom,

(each being individually a Shareholder and jointly the Shareholders);

The Shareholders being all represented by Ms Laetitia Vauchez, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of powers of attorney given under private seal. Said powers of attorney, after having been initialled *ne varietur* by the proxy holder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Shareholders, acting through the proxy holder, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that all of the 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares of the Company with a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent) each, representing the entire subscribed share capital of the Company of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) are duly represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda;

II. that the agenda of the Meeting is the following:

1. waiver of the convening notices;
2. authorization and approval of the change of the currency of the nominal share capital of the Company from Euro to British Pound and reduction of the par value of the shares;
3. authorization and approval of the increase of the share capital of the Company by an amount of GBP 1,988,692, in order to bring the share capital to an amount of GBP 2,000,000 (two million British Pounds) by way of the creation and issuance of 1,988,692,000 new shares of the Company, having a nominal value of GBP 0.001 each together with an aggregate share premium;
4. Subscription to and payment in kind of the share capital increase specified under item 3. above by way of the contribution of receivables held by the shareholders against the Company;
5. authorization and approval regarding the creation of and issuance of alphabet shares;
6. authorization and approval of the restatement of the Company's articles of association to reflect that the nominal share capital will be denominated in British Pound, the issuance of new shares, the creation of alphabet shares and the amendment of any relevant provisions of the Company's articles of association in that respect;
7. authorisations for the amendment of the share register of the Company; and
8. miscellaneous.

III. the Meeting, after deliberation, unanimously passed the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the subscribed share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda, which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to change the currency of the Company's nominal share capital from Euro to British Pound based on exchange rate GBP/EUR as of 7 December 2009 stated to be GBP 1 per EUR 1.1054 and to reduce the nominal value per share at GBP 0.001 (one thousandth of a British Pound).

The Meeting acknowledges that following the above change in the currency of the share capital of the Company, the nominal share capital is set at GBP 11,308 (eleven thousand three hundred and eight British Pounds) divided into 11,308,000 (eleven million three hundred and eight thousand shares) having a nominal value of GBP 0.001 (one thousandth of a British Pound) each.

*Third resolution*

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 1,988,692 (one million nine hundred and eighty-eight thousand six hundred and ninety-two British Pounds) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of GBP 11,308 (eleven thousand three hundred and eight British Pounds) to a nominal amount of GBP 2,000,000 (two million British Pounds) by way of the creation and issuance of 1,988,692,000 (one billion nine hundred and eighty-eight million six hundred and ninety-two thousand) shares, having a nominal value of GBP 0.001 (one thousandth of a British Pound) each, together with an aggregate share premium of GBP 81,876,308 (eighty-one million eight hundred and seventy-six thousand three hundred and eight British Pounds).

*Fourth resolution*

The Meeting accepts the subscription of the increase of the share capital and its full payment as follows:

*Intervention - Subscription - Payment*

The Shareholder declares to subscribe to the increase of the share capital of the Company represented by way of the issue of 1,988,692,000 (one billion nine hundred and eighty-eight million six hundred and ninety-two thousand) shares, having a nominal value of GBP 0.001 (one thousandth of a British Pound) each, and to pay them up in full by way of a contribution in kind consisting in receivables held by each Shareholder against the Company and having an aggregate value of GBP 83,865,000 (eighty-three million eight hundred and sixty-five thousand British Pounds) (the Receivables).

The contribution in kind made by the Shareholders shall be allocated to the extent of GBP 1,988,692 (one million nine hundred and eighty-eight thousand six hundred and ninety-two British Pounds) to the nominal share capital account of the Company and the balance in an aggregate amount of GBP 81,876,308 (eighty-one million eight hundred and seventy-six thousand three hundred and eight British Pounds) shall be allocated to the premium reserve of the Company.

The Contribution in kind is made and allocated as follows:

Shareholders	Contribution	Share capital	Number of Shares issued	Premium
TCW Energy Fund XIV L.P. . . . . .	17,621,640.42	417,862.22	417,862,223	17,203,778.20
TCW Energy Fund XIV-A L.P. . . . . .	19,720,880.96	467,641.55	467,641,545	19,253,239.41
TCW Energy Fund XIV (Cayman) L.P. . . . . .	11,802,641.19	279,876.21	279,876,207	11,522,764.98
TCW Energy Fund XIV-B L.P. . . . . .	3,270,462.44	77,552.52	77,552,525	3,192,909.91
European Clean Energy Fund L.P. . . . . .	31,449,375.00	745,759.50	745,759,500	30,703,615.50
Total . . . . .	83,865,000	1,988,692	1,988,692,000	81,876,308

The aggregate value and transferability of the Receivables contributed to the Company are supported by a certificates issued by each Shareholder having contributed the Receivables and which are countersigned by the management of the Company (the Certificates) which confirm inter alia that the aggregate total value of the Receivables amounts GBP 83,865,000 (eighty-three million eight hundred and sixty-five thousand) British Pounds and that the Receivables are freely transferable to the Company.

A copy of the Certificates, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

On the basis of the Certificates, the notary witnesses the payment of the nominal capital and issue premium of the Company of the share capital increase being the object of the current shareholder meeting.

The Meeting resolves to issue and hereby issues 1,988,692,000 (one billion nine hundred and eighty-eight million six hundred and ninety-two thousand) new shares to the Shareholders.

*Fifth resolution*

The Meeting acknowledges that it is contemplated to divide the 2,000,000,000 (two billion) shares, having a nominal value of GBP 0.001 (one thousand of a British Pound) each, currently issued in the Company into 10 (ten) classes of alphabet shares (the Alphabet Shares).

The Meeting resolves to create and issue the Alphabet Shares and to proceed to the reclassification of all of the shares issued in the Company as follows:

- 200,000,000 (two hundred million) shares are reclassified into 200,000,000 (two hundred million) class A shares;

- 200,000,000 (two hundred million) shares are reclassified into 200,000,000 (two hundred million) class B shares;
- 200,000,000 (two hundred million) shares are reclassified into 200,000,000 (two hundred million) class C shares;
- 200,000,000 (two hundred million) shares are reclassified into 200,000,000 (two hundred million) class D shares;
- 200,000,000 (two hundred million) shares are reclassified into 200,000,000 (two hundred million) class E shares;
- 200,000,000 (two hundred million) shares are reclassified into 200,000,000 (two hundred million) class F shares;
- 200,000,000 (two hundred million) shares are reclassified into 200,000,000 (two hundred million) class G shares;
- 200,000,000 (two hundred million) shares are reclassified into 200,000,000 (two hundred million) class H shares;
- 200,000,000 (two hundred million) shares are reclassified into 200,000,000 (two hundred million) class I shares; and
- 200,000,000 (two hundred million) shares are reclassified into 200,000,000 (two hundred million) class J shares.

As a result of the above reclassification into Alphabet Shares, the shareholding in the Company is now as follows:

Class Shares	Total	TCW Ener- gy Fund XIV L.P.	TCW Ener- gy Fund XIV- A L.P	TCW Ener- gy Fund XIV (Cayman) L.P.	TCW Energy Fund XIV-B L.P.	European Clean Ener- gy Fund L.P
Class A . . . . .	200,000,000	42,023,825	47,030,063	28,146,762	7,799,350	75,000,000
Class B . . . . .	200,000,000	42,023,825	47,030,063	28,146,762	7,799,350	75,000,000
Class C . . . . .	200,000,000	42,023,825	47,030,063	28,146,762	7,799,350	75,000,000
Class D . . . . .	200,000,000	42,023,825	47,030,063	28,146,762	7,799,350	75,000,000
Class E . . . . .	200,000,000	42,023,825	47,030,063	28,146,762	7,799,350	75,000,000
Class F . . . . .	200,000,000	42,023,825	47,030,063	28,146,762	7,799,350	75,000,000
Class G . . . . .	200,000,000	42,023,825	47,030,063	28,146,762	7,799,350	75,000,000
Class H . . . . .	200,000,000	42,023,825	47,030,063	28,146,762	7,799,350	75,000,000
Class I . . . . .	200,000,000	42,023,825	47,030,063	28,146,762	7,799,350	75,000,000
Class J . . . . .	200,000,000	42,023,825	47,030,063	28,146,762	7,799,350	75,000,000
Total . . . . .	2,000,000,000	420,238,250	470,300,630	281,467,620	77,993,500	750,000,000

*Sixth resolution*

As a consequence of the above resolutions, the Meeting resolves to restate and renumber the Company's articles of association (the Articles) in their entirety, which will read henceforth as follows:

"ARTICLES OF ASSOCIATION OF BOREAS HOLDINGS SARL

**Chapter I. - Definitions**

Articles of Association means the articles of association of the Company as amended from time to time;

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to the Articles of Association, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles of Association, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable reserves (including the share premium reserve)

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles of Association.

Board of Managers means the board of managers of the Company appointed from time to time;

Business Day means a day (other than a Saturday or Sunday) on which banks are generally open in Luxembourg for normal business;

Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the Class of Shares to be repurchased and cancelled by the number of Shares in issue in such Class of Shares,

Chairman has the meaning given to it in article 12;

Class A Managers has the meaning given to it in article 9;



Class B Managers has the meaning given to it in article 9;  
 Class of Shares means an entire class of Shares of the Company;  
 Companies Act means the Luxembourg law on the commercial companies dated 10 August 1915, as amended;  
 Company means Boreas Holdings S.à r.l.;  
 Financial Year has the meaning given to it in article 26;  
 General Meetings means the general meetings of Shareholders of the Company; General Meeting means any of them;  
 Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date;  
 Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of a Class of Shares;  
 Laws means the laws of the Grand Duchy of Luxembourg;  
 Legal Reserve has the meaning given to it in article 28;  
 Luxembourg means the Grand Duchy of Luxembourg  
 Managers means, means any member of the Board of Managers and Manager means any of them;  
 Secretary has the meaning given to it in article 12;  
 Shareholders means any person holding Shares or to whom Shares are transferred or issued from time to time (excluding the Company) in accordance with the terms of the Articles of Association, and Shareholder means any of them;  
 Shares means all the issued shares from time to time in the capital of the Company;  
 Total Cancellation Amount means the amount determined by the Board of Managers taking and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount shall be the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the General Meeting in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

## Chapter II. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

**Art. 1. Form, Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Boreas Holding S.à r.l." which will be governed by the Laws and particularly by the Companies Act as well as by the Articles of Association.

The Company may be composed of one single Shareholder, owner of all the shares, or several Shareholders, but not exceeding forty (40) Shareholders.

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Companies Act. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

**Art. 3. Object.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, investment vehicles of any type (including limited

partnerships and similar structure), the principal object of which is the direct or indirect acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, assistance of a financial nature, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Companies Act or by the Articles of Association, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Association.

### Chapter III. - Capital, Shares

**Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at two million Pounds Sterling (GBP 2,000,000.-) divided into two billion (2,000,000,000) Shares with a nominal value of GBP 0.001 (one thousandth of a British Pound) each, which are divided into:

- 200,000,000 (two hundred million) shares class A shares (the "Class A Shares"), all subscribed and fully paid up;
- 200,000,000 (two hundred million) shares class B shares (the "Class B Shares"), all subscribed and fully paid up;
- 200,000,000 (two hundred million) shares class C shares (the "Class C Shares") all subscribed and fully paid up;
- 200,000,000 (two hundred million) shares class D shares (the "Class D Shares"), all subscribed and fully paid up;
- 200,000,000 (two hundred million) shares class E shares (the "Class E Shares"), all subscribed and fully paid up;
- 200,000,000 (two hundred million) shares class F shares (the "Class F Shares"), all subscribed and fully paid up;
- 200,000,000 (two hundred million) shares class G shares (the "Class G Shares"), all subscribed and fully paid up;
- 200,000,000 (two hundred million) shares class H shares (the "Class H Shares"), all subscribed and fully paid up;
- 200,000,000 (two hundred million) shares class I shares (the "Class I Shares"), all subscribed and fully paid up; and
- 200,000,000 (two hundred million) shares class J shares (the "Class J Shares"), all subscribed and fully paid up.

The rights and obligations attached to the Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Companies Act.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

#### Art. 6. Shares

##### Section 1. Shares

Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single Shareholder, the single Shareholder may freely transfer its Shares.

When the Company is composed of several Shareholders, the Shares may be transferred freely amongst Shareholders but the shares may be transferred to non-Shareholders only with the authorisation of Shareholders representing at least three quarters (3/4) of the share capital.

Without prejudice to the right of the Company to redeem shares of one or several classes only in view of their cancellation, shares of any class may only be transferred, whether to an existing Shareholder or a new Shareholder, simultaneously with a proportionate amount of shares of each other Class of Shares held by the transferring Shareholder.

The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 190 of the Companies Act and 1690 of the Luxembourg civil Code.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association and of the resolutions validly adopted by the Shareholder(s).

##### Section 2. Share premium

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

### Section 3. Profit Sharing

The profits which the Company may decide to distribute shall be applied as described in article 28 in any year in which the General Meeting resolves to make any distribution of dividends.

### Section 4. Voting rights

Each Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which Shareholders have the right to vote.

### Section 5. Repurchase of Shares

The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of one or more entire Classes of Shares provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the Class A Shares. In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the following order:

- (i) Class J Shares;
- (ii) Class I Shares;
- (iii) Class H Shares;
- (iv) Class G Shares;
- (v) Class F Shares;
- (vi) Class E Shares;
- (vii) Class D Shares;
- (viii) Class C Shares; and
- (ix) Class B Shares;

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of any Class of Shares (in the order provided for above), each such Class of Shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such Class of Shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as is determined by the Board of Managers and approved by the General Meeting, and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Companies Act.

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the Shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, by the Companies Act for any amendment of the Articles of Association.

**Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the Shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

## Chapter IV. - Managers, Auditors

**Art. 9. Managers.** The Company shall be managed by one or several Managers who need not be Shareholders themselves.

If 2 (two) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than 2 (two) Managers are appointed, they shall form a Board of Managers.

The Managers will be appointed, revoked and replaced by a decision of the Shareholder(s), adopted by Shareholders owning more than half of the share capital, who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the Shareholder(s).

The Shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The Shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the Managers.** The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Association or by the Companies Act to the General Meeting or to the auditor(s) are in the competence of the Managers.

**Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the Shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

**Art. 12. Meetings of the Board of Managers.** In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any 2 (two) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least 3 (three) Business Days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least 1/2 (half) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least 1 (one) Class A Manager and 1 (one) Class B Manager are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers. Such written resolutions are deemed to be taken in Luxembourg.

**Art. 13. Resolutions of the Managers.** The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any 2 (two) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

**Art. 14. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the Shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 15. Conflicts of Interest.** If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this article 15 do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, Shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 16. Managers' Liability - Indemnification.** No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a Shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Association may be entitled.

**Art. 17. Auditors.** Except where according to the Companies Act, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be Shareholders themselves.

The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the Shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the Shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Companies Act, only be removed for serious cause.

## Chapter V. - Shareholders

**Art. 18. Powers of the Shareholders.** The Shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the Articles of Association and the Companies Act. The single Shareholder carries out the powers bestowed on the General Meeting.

Any regularly constituted General Meeting represents the entire body of Shareholders.

**Art. 19. Annual General Meeting.** The annual General Meeting, of which one must be held in case the Company has more than 25 (twenty-five) Shareholders, will be held on the 2nd (second) Wednesday of June at 11:00 a.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 20. Other General Meetings.** If the Company is composed of several Shareholders, but no more than 25 (twenty-five) Shareholders, resolutions of the Shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the Shareholders for adoption, the Shareholders are under the obligation to, within a time period of 15 (fifteen) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the General Meeting shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

General Meetings, including the annual General Meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 21. Notice of General Meetings.** Unless there is only one single Shareholder, the Shareholders may also meet in a General Meeting upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Association or the Companies Act, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by Shareholders representing more than 1/2 (half) of the share capital.

The convening notice sent to the Shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant General Meeting. The agenda for a General Meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the Shareholders are present or represented at a General Meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 22. Attendance - Representation.** All Shareholders are entitled to attend and speak at any General Meeting.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a Shareholder himself, as a proxy holder.

**Art. 23. Proceedings.** Any General Meeting shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the General Meeting.

The Chairman of the General Meeting shall appoint a secretary.

The General Meeting shall elect 1 (one) scrutineer to be chosen from the persons attending the General Meeting.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the Board of Managers of the general meeting.

**Art. 24. Vote.** At any General Meeting other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Association of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Association, resolutions shall be adopted by Shareholders representing more than 1/2 (half) of the share capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the Shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any General Meeting, convened in accordance with the Articles of Association or the Companies Act, for the purpose of amending the Articles of Association of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, the majority requirements shall be a majority of Shareholders in number representing at least 3/4 (three quarters) of the share capital. The nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

**Art. 25. Minutes.** The minutes of the General Meeting shall be signed by the Shareholders present and may be signed by any Shareholders or proxies of Shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single Shareholder shall be documented in writing and signed by the single Shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the Shareholder(s) as well as of the minutes of the General Meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any 2 (two) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

#### Chapter VI. - Financial Year, Financial Statements, Distribution of Profits

**Art. 26. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year (the "Financial Year").

**Art. 27. Adoption of Financial Statements.** At the end of each Financial Year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the Shareholder(s) for approval.

Each Shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 (twenty-five) Shareholders, such right may only be exercised within a time period of 15 (fifteen) calendar days preceding the date set for the annual General Meeting.

**Art. 28. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the Shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then

- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class I Shares, and then,
- the holders of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by alphabetical order, e.g. Class J Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially Class I Shares).

Subject to the conditions (if any) fixed by the Companies Act and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the Shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

### **Chapter VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the Shareholder(s) adopted by half of the Shareholders holding 3/4 (three quarters) of the share capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the Shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

### **Chapter VIII. - Applicable Law**

**Art. 30. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the Companies Act."

#### *Seventh resolution*

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to proceed on behalf of the Company to (i) the registration in the share register of the changes in the Articles of the Company and to see to any formalities in connection therewith and (ii) to proceed to any formalities in connection with the resolutions taken hereabove.

#### *Statement - Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 6,000.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le neuvième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Boreas Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, avec un capital social de EUR 12.500 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.696 (la Société), constituée le 8 octobre 2009 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, publié dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 2162 daté du 5 novembre 2009, page 103759.

Ont comparu:

1. TCW Energy Fund XIV L.P., une société de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 865 South Figueroa Street, Suite #2100, Los Angeles, CA 90017, Etats-Unis d'Amérique,
2. TCW Energy Fund XIV-A L.P., une société de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 865 South Figueroa Street, Suite #2100, Los Angeles, CA 90017, Etats-Unis d'Amérique,
3. TCW Energy Fund XIV-B L.P., une société de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 865 South Figueroa Street, Suite #2100, Los Angeles, CA 90017, Etats-Unis d'Amérique,

4. TCW Energy Fund XIV (Cayman) L.P., une société de droit des Iles Cayman, ayant son siège social au 4th Floor, Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, Grand Cayman, Iles Cayman,

5. European Clean Energy Fund L.P., une société de droit anglais, ayant son siège social au 1, Mitchell Lane, BS1 6BU Bristol, Royaume-Uni,

(chacun un Associé et ensemble les Associés);

Les Associés sont tous représentés par Laetitia Vauchez, avocat, résident professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé. Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte, pour être présentées aux autorités compétentes en terme d'enregistrement.

Les Associés, agissant par le mandataire, demandent au notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que la totalité des 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un Euro cent) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société d'un montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euro) sont dûment représentées à l'Assemblée, qui se trouve dûment constituée et peut valablement délibérer sur les points reproduits dans l'agenda ci-dessous;

II. que l'agenda de l'Assemblée est le suivant:

1. renonciation aux modalités de convocation;

2. autorisation et approbation du changement de monnaie du capital social de la Société de l'Euro à la Livre Sterling et réduction de la valeur des parts sociales;

3. autorisation et approbation de l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de GBP 1.988.692, de façon à porter le capital social à un montant de GBP 2.000.000 (deux millions de Livres Sterling) par la création et la libération de 1.988.692.000 nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de GBP 0,001 chacune ensemble avec une prime d'émission;

4. Souscription à et paiement en nature de l'augmentation de capital telle que notifiée au point 3. ci-dessus par une contribution de créances détenues par les associés envers la Société;

5. autorisation et approbation concernant la création et la libération de parts sociales alphabétiques;

6. autorisation et approbation de la refonte des statuts de la Société afin de refléter que le capital social nominal sera en Livre Sterling, la création des nouvelles parts sociales, la création de parts alphabétiques et la modification de toutes les provisions y relatives dans les statuts de la Société;

7. autorisations de modification du registre de parts sociales de la Société; et

8. divers.

III. l'Assemblée, après délibération, décide à l'unanimité de passer les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

La totalité du capital social souscrit de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les Associés représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarent avoir parfaitement connaissance de l'agenda qui leur a été communiqué préalablement.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de changer la devise du capital social de la Société de l'Euro vers la Livre Sterling en se fondant sur un taux de change GBP/EUR au 7 décembre 2009 à GBP 1 pour EUR 1,1054 et de réduire la valeur nominale par part sociale à GBP 0,001 (un millième de Livre Sterling).

L'Assemblée prend acte que suite au changement de monnaie du capital social ci-dessus, le capital social est établi à GBP 11.308 (onze mille trois cent huit Livres Sterling) divisé en 11.308.000 (onze millions trois cent huit mille) parts sociales ayant une valeur nominale de GBP 0,001 (one millième de Livre Sterling) chacune.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de GBP 1.988.692 (un million neuf cent quatre-vingt-huit mille six cent quatre-vingt-douze Livres Sterling) de façon à le faire passer de son montant actuel de GBP 11.308 (onze mille trois cent huit Livres Sterling) à un montant de GBP 2.000.000 (deux millions de Livres Sterling) par la création et la libération de 1.988.692.000 (un milliard neuf cent quatre-vingt-huit millions six cent quatre-vingt-douze mille) parts sociales, ayant une valeur nominale de GBP 0,001 (un millième de Livre Sterling) chacune, ensemble avec une prime d'émission de GBP 81.876.308 (quatre-vingt-un millions huit cent soixante-seize mille trois cent et huit Livres Sterling).

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée accepte la souscription à l'augmentation de capital et sa libération complète comme suit:



*Intervention - Souscription - Paiement*

Les Associés décident de souscrire à l'augmentation de capital de la Société représentée par la création de 1.988.692.000 (un milliard neuf cent quatre-vingt-huit millions six cent quatre-vingt-douze mille) parts sociales, ayant une valeur nominale de GBP 0.001 (un millième de Livre Sterling), et de les libérer entièrement par une contribution en nature consistant en créances détenues par chaque Associé envers la Société ayant une valeur totale de GBP 83.865.000 (quatre-vingt-trois millions huit cent soixante-cinq mille Livres Sterling) (les Créances).

La contribution en nature faite par les Associés sera allouée pour un montant de GBP 1.988.692 (un million neuf cent quatre-vingt-huit mille six cent quatre-vingt-douze Livres Sterling) au capital social de la Société et le reliquat d'un montant total de GBP 82.404.308 (quatre-vingt-deux millions quatre cent quatre mille trois cent huit Livres Sterling) sera alloué à la prime d'émission de la Société.

La contribution en nature est faite et allouée de la façon suivante:

Associés	Contribution	Capital social	Nombre de parts sociales émises	Prime d'émission
TCW Energy Fund XIV L.P. . . . . .	17.621.640,42	417.862,22	417.862.223	17.203.778,20
TCW Energy Fund XIV-A L.P. . . . . .	19.720.880,96	467.641,55	467.641.545	19.253.239,41
TCW Energy Fund XIV (Cayman) L.P. . . . . .	11.802.641,19	279.876,21	279.876.207	11.522.764,98
TCW Energy Fund XIV-B L.P. . . . . .	3.270.462,44	77.552,52	77.552.525	3.192.909,91
European Clean Energy Fund L.P. . . . . .	<u>31.449.375,00</u>	<u>745.759,50</u>	<u>745.759.500</u>	<u>30.703.615,50</u>
Total . . . . .	83.865.000	1.988.692	1.988.692.000	81.876.308

La valeur totale et la transférabilité des Créances amenées à la Société sont mises en évidence par des certificats émis par chaque Associé ayant apporté les Créances et contresignés par la direction de la Société (les Certificats) confirmant inter alia que la valeur total des Créances se monte à GBP 83.865.000 (quatre-vingt-trois million huit cent soixante-cinq mille Livres Sterling) et que les Créances sont libres de toute entrave au transfert.

Une copie des Certificats, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexe au présent acte aux fins d'enregistrement.

Sur base des Certificats, le notaire témoigne du paiement du capital social et de la prime d'émission de la Société suite à l'augmentation de capital faisant l'objet de la présente réunion des associés.

L'Assemblée décide d'émettre et partant émet 1.988.692.000 (un milliard neuf cent quatre-vingt-huit millions six cent quatre-vingt-douze mille) nouvelles parts sociales aux Associés.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée prend acte qu'il est envisagé de diviser les 2.000.000.000 (deux milliards) de parts sociales, ayant une valeur nominale de GBP 0,001 (un millième de Livre Sterling) chacune, actuellement émise dans le capital social de la Société en 10 (dix) classes de parts sociales alphabétiques (les Parts Sociales Alphabétiques).

L'Assemblée décide de créer et d'émettre les Parts Sociales Alphabétiques et de procéder à la reclassification de toutes les parts sociales émises de la Société de la façon suivante:

- 200.000.000 (deux cent millions) de parts sociales sont reclassifiées en 200.000.000 (deux cent millions) de parts sociales de catégorie A;
- 200.000.000 (deux cent millions) de parts sociales sont reclassifiées en 200.000.000 (deux cent millions) de parts sociales de catégorie B;
- 200.000.000 (deux cent millions) de parts sociales sont reclassifiées en 200.000.000 (deux cent millions) de parts sociales de catégorie C;
- 200.000.000 (deux cent millions) de parts sociales sont reclassifiées en 200.000.000 (deux cent millions) de parts sociales de catégorie D;
- 200.000.000 (deux cent millions) de parts sociales sont reclassifiées en 200.000.000 (deux cent millions) de parts sociales de catégorie E;
- 200.000.000 (deux cent millions) de parts sociales sont reclassifiées en 200.000.000 (deux cent millions) de parts sociales de catégorie F;
- 200.000.000 (deux cent millions) de parts sociales sont reclassifiées en 200.000.000 (deux cent millions) de parts sociales de catégorie G;
- 200.000.000 (deux cent millions) de parts sociales sont reclassifiées en 200.000.000 (deux cent millions) de parts sociales de catégorie H;
- 200.000.000 (deux cent millions) de parts sociales sont reclassifiées en 200.000.000 (deux cent millions) de parts sociales de catégorie I;
- 200.000.000 (deux cent millions) de parts sociales sont reclassifiées en 200.000.000 (deux cent millions) de parts sociales de catégorie J;

Il en résulte que l'actionariat de la Société est comme suit:

Catégories de parts sociales	Total	TCW Energy Fund XIV L.P.	TCW Energy Fund XIV-A L.P.	TCW Energy Fund XIV (Cayman) L.P.	TCW Energy Fund XIV-B L.P.	European Clean Energy Fund L.P.
Classe A . . . . .	200.000.000	42.023.825	47.030.063	28.146.762	7.799.350	75.000.000
Classe B . . . . .	200.000.000	42.023.825	47.030.063	28.146.762	7.799.350	75.000.000
Classe C . . . . .	200.000.000	42.023.825	47.030.063	28.146.762	7.799.350	75.000.000
Classe D . . . . .	200.000.000	42.023.825	47.030.063	28.146.762	7.799.350	75.000.000
Classe E . . . . .	200.000.000	42.023.825	47.030.063	28.146.762	7.799.350	75.000.000
Classe F . . . . .	200.000.000	42.023.825	47.030.063	28.146.762	7.799.350	75.000.000
Classe G . . . . .	200.000.000	42.023.825	47.030.063	28.146.762	7.799.350	75.000.000
Classe H . . . . .	200.000.000	42.023.825	47.030.063	28.146.762	7.799.350	75.000.000
Classe I . . . . .	200.000.000	42.023.825	47.030.063	28.146.762	7.799.350	75.000.000
Classe J . . . . .	200.000.000	42.023.825	47.030.063	28.146.762	7.799.350	75.000.000
Total . . . . .	2.000.000.000	420.238.250	470.300.630	281.467.620	77.993.500	750.000.000

#### Sixième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée décide de remanier les statuts coordonnés de la Société (les Statuts) dans leur totalité et de leur donner la teneur suivante:

#### "STATUTS COORDONNES DE BOREAS HOLDINGS SARL

#### Chapitre I<sup>er</sup> . - Définitions

Statuts désigne les statuts de la Société, tels que modifiés le cas échéant;

Montant Disponible désigne le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) dans la mesure où les Associés auraient eu droit à des distributions de dividendes conformément aux dispositions des Statuts, augmentés (i) des réserves librement distribuables (y compris, pour éviter toute ambiguïté, la réserve de prime d'émission) et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relatif à la Catégorie de Parts Sociales à racheter/annuler, mais diminués (i) des pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) des sommes à placer dans la ou les réserves conformément aux prescriptions du Droit ou aux Statuts, chaque fois de la manière indiquée dans les Comptes Intérimaires concernés (sans double comptage, pour éviter toute ambiguïté) afin que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Sachant que:

AA= Montant Disponible

NP= bénéfice net (y compris les bénéfices reportés)

P= réserves librement distribuables (réserves de primes d'émission incluses)

CR = montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relatif à la Catégorie de Parts Sociales à annuler

L= pertes (y compris les pertes reportées)

LR = sommes à placer dans la ou les réserves conformément au Droit ou aux Statuts.

Conseil de Gérance désigne le conseil de gérance de la Société, tel que nommé à la date considérée;

Jour Ouvré désigne un jour (autre qu'un samedi ou un dimanche) où les banques sont normalement ouvertes au Luxembourg;

Valeur d'Annulation par Part Sociale désigne le Montant Total d'Annulation à appliquer à la Catégorie de Parts Sociales à racheter et annuler, divisé par le nombre de Parts Sociales en circulation dans cette Catégorie de Parts Sociales;

Président a le sens qui lui donné à l'article 12;

Gérants de Catégorie A a le sens qui lui donné à l'article 9;

Gérants de Catégorie B a le sens qui lui donné à l'article 9;

Catégorie de Parts Sociales désigne l'intégralité d'une catégorie de Parts Sociales de la Société;

Loi sur les Sociétés désigne la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales en date du 10 août 1915, telle que modifiée;

Société désigne Boreas Holdings S.à r.l.;

Exercice Social a le sens qui lui donné à l'article 26;

Assemblées Générales désigne les assemblées générales des Associés de la Société; Assemblée Générale désigne l'une d'entre elles;

Comptes Intérimaires désigne les comptes intérimaires de la Société, à la Date d'Arrêté des Comptes Intérimaires concernée;

Date d'Arrêté des Comptes Intérimaires désigne une date qui tombe au moins huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation d'une Catégorie de Parts Sociales;

Droit désigne le droit en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg;

Réserve Légale a le sens qui lui donné à l'article 28;

Luxembourg désigne le Grand-Duché de Luxembourg;

Gérants désigne, désigne les membres du Conseil de Gérance; et Gérant désigne l'un d'entre eux;

Secrétaire a le sens qui lui donné à l'article 12;

Associés désigne une personne détenant des Parts Sociales ou au profit de laquelle des Parts Sociales sont transférées ou émises à une date donnée (à l'exclusion de la Société) conformément aux dispositions des Statuts; et Associé désigne l'un d'entre eux;

Parts Sociales désigne l'ensemble des parts sociales émises composant le capital social de la Société à une date donnée;

Montant Total d'Annulation désigne le montant fixé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale sur le fondement des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation est le Montant Disponible total de la Catégorie de Parts Sociales concernée au moment de l'annulation, sauf résolution contraire de l'Assemblée Générale délibérant comme en matière de modification des Statuts, sous réserve, cependant, que le Montant Total d'Annulation ne dépasse jamais ce Montant Disponible.

## Chapitre II. - Forme sociale, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale et dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Boreas Holding S.à r.l." qui sera régie par le Droit et en particulier la Loi sur les Sociétés et les Statuts.

La Société peut comprendre un seul Associé, détenteur de l'intégralité des Parts Sociales ou plusieurs Associés dont le nombre est plafonné à quarante (40) Associés.

**Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution du ou des Gérants.

La Société peut créer des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger par voie de résolution du ou des Gérants.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège de la Société ou la communication aisée entre le siège et des personnes à l'étranger, se produiront ou seront imminents, la Société pourra provisoirement transférer le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant le transfert provisoire de siège, restera une société régie par la Loi sur les Sociétés, et, sera accomplie et notifiée aux personnes intéressées par le ou les Gérants.

**Art. 3. Objet social.** La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations au Luxembourg et dans des sociétés étrangères, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra affecter ses fonds à la création, la gestion, le développement et la cession de ses actifs; à l'acquisition, l'investissement dans et la cession de tout type de biens, corporels ou incorporels, mobiliers ou immobiliers dont notamment (sans que cette liste soit exhaustive) son portefeuille de titres de quelque origine que ce soit; pour participer à la création, l'acquisition, au développement et au contrôle de toute entreprise; pour acquérir, par voie de prise de participation, souscription, prise ferme ou option, des titres, les céder par voie de vente, transfert, échange ou autre et les développer.

La Société peut emprunter sous toutes formes excepté sous la forme d'une offre publique, et, procéder à l'émission, dans le cadre d'un placement privé seulement, de billets, obligations, titres obligataires et tout type de titres de créance et/ou titres de participation sous forme nominative, sous réserve des restrictions de transfert. La Société peut prêter des fonds - y compris les produits d'emprunts et/ou d'émissions de titres de créances -- à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut également acquérir et vendre des biens immobiliers pour son propre compte, au Luxembourg ou à l'étranger et peut accomplir toutes les opérations se rapportant aux biens immobiliers, y compris la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères ou véhicules d'investissements de tout type (y compris les sociétés en commandite et entités comparables) dont l'objet social principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, de manière directe ou indirecte.

La Société peut accorder des garanties et constituer des sûretés en faveur des tiers pour garantir ses obligations et les obligations des sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt direct ou indirect et aux sociétés qui appartiennent au même groupe de sociétés que la Société et peut apporter son assistance à ces sociétés, y compris (sans que cette liste soit exhaustive) une assistance en matière de gestion et développement de ces sociétés et de leur portefeuille, un concours financier, des prêts, avances ou garanties. La Société peut céder, créer un nantissement, un privilège ou une sûreté sur, tout ou partie de ses actifs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui sont directement ou indirectement liées à son objet social ou qui sont utiles au développement de celui-ci.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par résolution du ou des Associés, adoptée conformément aux règles de quorum et de majorité prévues par la Loi sur les Sociétés ou les Statuts, selon le cas, d'après l'article 29 des Statuts.

### Chapitre III. - Capital social et parts sociales

**Art. 5. Capital social émis.** Le capital social de la société est fixé à deux millions de Livres Sterling (GBP 2.000.000.-) divisé en deux milliards (2.000.000.000) parts sociales d'une valeur nominale de un millième de Livre Sterling (GBP 0,001) chacune qui sont divisées en:

- 200.000.000 (deux cent millions) de Parts Sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A"), intégralement souscrites et libérées;
- 200.000.000 (deux cent millions) de Parts Sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B"), intégralement souscrites et libérées;
- 200.000.000 (deux cent millions) de Parts Sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C") intégralement souscrites et libérées;
- 200.000.000 (deux cent millions) de Parts Sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D"), intégralement souscrites et libérées;
- 200.000.000 (deux cent millions) de Parts Sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E"), intégralement souscrites et libérées;
- 200.000.000 (deux cent millions) de Parts Sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F"), intégralement souscrites et libérées;
- 200.000.000 (deux cent millions) de Parts Sociales de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G"), intégralement souscrites et libérées;
- 200.000.000 (deux cent millions) de Parts Sociales de catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H"), intégralement souscrites et libérées;
- 200.000.000 (deux cent millions) de Parts Sociales de catégorie I (les "Parts Sociales de Catégorie I"), intégralement souscrites et libérées; et
- 200.000.000 (deux cent millions) de Parts Sociales de catégorie J (les "Parts Sociales de Catégorie J"), intégralement souscrites et libérées.

Les droits et obligations attachés aux Parts Sociales sont identiques, sauf disposition contraire des Statuts ou de la Loi sur les Sociétés.

En sus du capital social émis, un compte de prime d'émission peut être créé sur lequel seront versées les éventuelles primes d'émission payées sur les Parts Sociales en sus de leur valeur nominale. Les sommes figurant au crédit du compte de prime d'émission peuvent être utilisées pour financer les Parts Sociales que la Société souhaiterait racheter à son ou ses Associés, pour compenser d'éventuelles pertes nettes réalisées, faire des distributions à leur profit sous forme de dividende ou affecter des sommes d'argent à la Réserve Légale.

#### Art. 6. Parts Sociales

##### Section 1: Parts Sociales

Envers la Société, chacune des Parts Sociales est indivisible.

Les codétenteurs de Parts Sociales doivent être représentés envers la Société par un représentant unique, choisi ou non parmi eux.

En cas d'Associé unique, ce dernier peut céder librement ses Parts Sociales.

En cas de pluralité d'Associés, les Parts Sociales peuvent être librement cédées entre Associés. Cependant, les Parts Sociales pourront être cédées à des cessionnaires n'ayant pas la qualité d'Associés seulement avec l'accord des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Sans préjudice du droit de la Société de racheter les Parts Sociales composant une ou plusieurs catégories dans le seul but de les annuler, les Parts Sociales d'une catégorie peuvent être cédées - que ce soit à un Associé existant ou à un nouvel Associé - seulement en même temps que le nombre proportionnel de Parts Sociales de chaque autre Catégorie de Parts Sociales détenues par l'Associé cédant.

La cession des Parts Sociales doit être établie par acte notarié ou acte sous seing privé. Cette cession sera opposable à la Société et aux tiers à condition d'en donner notification à la Société ou qu'elle soit acceptée par la Société, en application de l'article 190 de la Loi sur les Sociétés et de l'article 1690 du Code civil luxembourgeois.

Le fait d'être propriétaire d'une Part Sociale vaut acceptation tacite des Statuts et des résolutions valablement adoptées par le ou les Associés.

##### Section 2. Prime d'émission

En sus du capital social émis, un compte de prime d'émission peut être créé sur lequel seront versées les éventuelles primes d'émission payées sur les Parts Sociales en sus de leur valeur nominale. Les sommes figurant au crédit du compte de prime d'émission peuvent être utilisées pour financer les Parts Sociales que la Société souhaiterait racheter à son ou ses Associés, pour compenser d'éventuelles pertes nettes réalisées, faire des distributions à leur profit sous forme de dividende ou affecter des sommes d'argent à la Réserve Légale.

#### Section 3. Partage des bénéfices

Les bénéfices que la Société peut décider de distribuer sont alloués de la manière décrite à l'article 28 au cours d'un exercice où l'Assemblée Générale décide de procéder à une distribution de dividendes.

#### Section 4. Droits de vote

Chaque Part Sociale confère une voix à son détenteur s'agissant de toutes les questions ouvertes au vote des Associés.

#### Section 5. Rachat de Parts Sociales

Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation de l'intégralité d'une ou plusieurs Catégories de Parts Sociales, étant précisé cependant que la Société ne peut, en aucun cas, acheter et annuler les Parts Sociales de Catégorie A. En cas de rachats et annulations de Catégories de Parts Sociales, ces annulations et rachats seront effectués dans l'ordre suivant:

- (i) Parts Sociales de Catégorie J;
- (ii) Parts Sociales de Catégorie I;
- (iii) Parts Sociales de Catégorie H;
- (iv) Parts Sociales de Catégorie G;
- (v) Parts Sociales de Catégorie F;
- (vi) Parts Sociales de Catégorie E;
- (vii) Parts Sociales de Catégorie D;
- (viii) Parts Sociales de Catégorie C; et
- (ix) Parts Sociales de Catégorie B;

En cas de réduction du capital social par rachat et annulation d'une Catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre prévu ci-dessus), chaque Catégorie de Parts Sociales donne à ses détenteurs le droit (proportionnellement à leur participation dans la Catégorie de Parts Sociales concernée) à une fraction du Montant Total d'Annulation fixé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale, et, la Société verse aux détenteurs des Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Catégorie de Parts Sociales concernée qu'ils détenaient et qui a été annulée.

La Société peut racheter ses propres Parts Sociales dans les limites prescrites par la Loi sur les Sociétés.

### **Art. 7. Augmentation et réduction du capital social**

Le capital social émis de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs occasions par voie de résolution du ou des Associés, adoptée conformément aux règles de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, selon le cas, la Loi sur les Sociétés, en matière de modification des Statuts.

**Art. 8. Incapacité, faillite ou insolvabilité d'un Associé.** La Société ne sera pas mise en liquidation suite à l'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou la survenance de tout événement comparable concernant un ou plusieurs Associés.

## **Chapitre IV. Gérants et commissaires aux comptes**

**Art. 9. Gérants.** La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants, Associés ou non.

Si la Société compte deux (2) Gérants, ils gèrent conjointement la Société.

Si la Société compte plus de deux (2) Gérants, ils constituent ensemble le Conseil de Gérance.

Les Gérants sont nommés, révoqués et remplacés par décision de l'Assemblée Générale adoptée par les Associés détenant plus de la moitié du capital social, qui fixeront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, y compris ad nutum, par une résolution du ou des Associés.

Le ou les Associés peuvent décider de désigner les Gérants qui ont été nommés comme des Gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") ou des Gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

Le ou les Associés ne prennent pas part à, ni n'interfèrent dans, la gestion de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs des Gérants.** Les Gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par la Loi sur les Sociétés à l'Assemblée Générale ou au(x) commissaire(s) aux comptes sont du ressort des Gérants.

**Art. 11. Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société.** Le ou les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs spéciaux, ou, confier des tâches temporaires ou permanentes aux personnes ou comités choisis par leurs soins.

La Société sera engagée envers les tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou les signatures conjointes de deux (2) Gérants en cas de pluralité de Gérants.

Cependant, si le ou les Associés ont désigné les Gérants comme Gérants de Catégorie A ou Gérants de Catégorie B, la Société sera engagée envers les tiers seulement par les signatures conjointes d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera engagée envers les tiers par les signatures conjointes ou à la signature unique de la ou des personnes auxquelles des pouvoirs spéciaux auront été délégués par le ou les Gérants, mais seulement dans la limite de ces pouvoirs spéciaux.

**Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.** En cas de constitution d'un Conseil de Gérance, les règles suivantes s'appliquent:

Le Conseil de Gérance peut nommer un président choisi parmi ses membre (le "Président"). Il peut aussi nommer un Secrétaire (Gérant ou non) qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (le "Secrétaire").

Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation du Président. En outre, une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée à la demande de deux (2) de ses membres.

Le Président préside chacune des réunions du Conseil de Gérance, étant précisé qu'en son absence, le Conseil de Gérance peut nommer un autre membre du Conseil de Gérance en tant que président pro tempore, par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à la réunion concernée.

Sauf en cas d'urgence ou d'accord préalable de tous les Gérants habilités à participer à la réunion, chaque réunion du Conseil de Gérance sera convoquée par voie de convocation écrite respectant un préavis minimum de (3) Jours Ouvrés, adressée par tout moyen de communication permettant de communiquer un texte écrit. L'avis de convocation indique la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des questions qui y sont portées. Chaque membre du Conseil de Gérance peut renoncer aux formalités de convocation sous réserve de justifier dûment de son accord à ce titre. Aucun avis de convocation n'est requis pour les réunions tenues aux dates, heures et lieux indiqués dans un calendrier de réunions préalablement adopté par résolution du Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance sont tenues au Luxembourg ou en tout autre lieu que le Conseil de Gérance pourra déterminer à un moment donné.

Un Gérant peut se faire représenter à une réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit (transmis par tout moyen de communication permettant la communication d'un texte écrit) un autre Gérant en tant que mandataire. Un Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le quorum du Conseil de Gérance sera composé d'au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction, présents ou représentés, étant précisé que dans le cas où les Gérants sont désignés en tant que Gérants de Catégorie A ou Gérants de Catégorie B, le quorum sera réuni seulement si au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant Catégorie B sont présents.

Chaque décision sera adoptée à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à la réunion concernée.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par voie de conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant aux personnes participant à la réunion de communiquer simultanément entre eux, ce qui vaudra participation en personne à cette réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, produit les mêmes effets qu'une décision adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Cette décision peut résulter d'un seul et même document ou de plusieurs documents distincts de contenu identique, chacun étant signé par un ou plusieurs Gérants. De telles résolutions écrites sont considérées comme ayant été prises au Luxembourg.

**Art. 13. Résolutions des Gérants.** Les résolutions du ou des Gérants sont constatées dans le procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance qui sera signé par le Président de la réunion et le Secrétaire (le cas échéant). Les éventuelles procurations seront jointes au procès-verbal concerné.

Les copies ou extraits des résolutions écrites ou le procès-verbal de l'Assemblée Générale à produire en justice ou à un autre titre, sont signés par le Gérant unique ou par deux (2) Gérants agissant conjointement en cas de pluralité de Gérants.

**Art. 14. Frais et commissions de gestion.** Sous réserve de l'accord du ou des Associés, le(s) Gérant(s) peuvent percevoir une commission de gestion pour l'exécution de la gestion de la Société et aussi obtenir le remboursement de tous les autres frais et dépenses, de quelque nature que ce soit, encourus par le(s) Gérant(s) dans le cadre de la gestion de la Société ou de l'accomplissement de son objet social.

**Art. 15. Conflits d'intérêts.** Si un Gérant de la Société a ou peut avoir un intérêt personnel dans une opération de la Société, il divulguera la nature de cet intérêt personnel aux autres Gérants et ne pourra pas délibérer ou voter sur cette opération.

En cas de Gérant unique, il suffit que les opérations entre la Société et son Gérant, ayant ainsi un intérêt contraire, soient mentionnées dans le procès-verbal.

Les paragraphes précédents du présent article 15 ne s'appliquent pas si (i) l'opération concernée est conclue aux justes conditions de marché et (ii) entre dans le cadre du cours normal des affaires de la Société.

Aucun contrat ni aucune opération entre la Société et une quelconque autre société ou entité, ne seront affectés ou frappés d'irrégularité du seul fait qu'un ou plusieurs des Gérants ou dirigeants de la Société ont un intérêt personnel dans, ou sont administrateurs, associés, actionnaires, dirigeants ou employés de cette autre société ou entité. Toute personne liée, de la manière susmentionnée, à une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait en affaires ne pourra - au seul motif de sa position dans ou de son lien avec cette autre société ou entité - être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

**Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation.** Un Gérant n'accepte, du fait de l'exercice de ses fonctions, aucune obligation personnelle au titre des engagements pris pour le compte de la Société.

Le ou les Gérants sont seulement responsables de l'exécution de leurs fonctions.

La Société indemnise un Gérant, dirigeant ou employé de la Société et, si applicable, ses héritiers, successeurs, exécuteurs et administrateurs testamentaires, eu égard aux dommages et intérêts et dépenses raisonnables qu'il a encourus dans le cadre d'une action en justice, d'un procès ou d'une procédure à laquelle il est partie du fait qu'il ait été ou qu'il soit Gérant, dirigeant ou employé de la Société, ou, à la requête de la Société, toute autre société dont la Société est un actionnaire/associé ou créancier et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, sauf dans les affaires où un jugement définitif le déclarera responsable d'une faute lourde (gross negligence) ou d'une mauvaise gestion (misconduct). Le droit à indemnisation exposé ci-dessus n'exclut pas la mise en œuvre d'autres droits auxquels les personnes à indemniser en vertu des Statuts peuvent prétendre.

**Art. 17. Commissaires aux comptes.** Sauf si la Loi sur les Sociétés prévoit que les comptes annuels statutaires et/ou comptes consolidés de la Société doivent être révisés par un réviseur d'entreprises indépendant, les opérations de la Société et sa situation financière (y compris, plus particulièrement, ses livres et comptes) peuvent ou, dans les cas prévus par la loi, doivent être révisés par un ou plusieurs commissaires aux comptes, Associés ou non.

Les commissaires aux comptes ou réviseurs d'entreprises indépendants, le cas échéant, sont nommés par le ou les Associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils sont rééligibles et révocables à tout moment, y compris ad nutum, par résolution du ou des Associés, sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut, en application de la Loi sur les Sociétés, seulement être révoqué pour cause sérieuse.

## Chapitre V. - Associés

**Art. 18. Pouvoirs des Associés.** Le ou les Associés ont les pouvoirs qui leur sont conférés par les Statuts et la Loi sur les Sociétés. L'Associé unique exerce les pouvoirs incombant à l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des Associés.

**Art. 19. Assemblée Générale annuelle.** L'Assemblée Générale annuelle - qui doit être tenue si la Société a plus de vingt-cinq (25) Associés -- se réunira le deuxième (2<sup>ème</sup>) mercredi du mois de juin à 11 heures.

Si ce jour est un jour où les banques ne sont pas ouvertes pour leurs activités habituelles, l'assemblée se réunira le premier jour Ouvré qui suit.

**Art. 20. Autres Assemblées Générales.** Si la Société a plusieurs Associés, sans toutefois dépasser vingt-cinq (25) Associés, les résolutions des Associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent résulter d'un seul et même document ou de plusieurs documents distincts de contenu identique, chacun étant signé par un ou plusieurs Associés. En cas d'envoi de ces résolutions écrites par le ou les Gérants à ou aux Associés en vue de leur adoption, les Associés ont l'obligation -- dans le délai de quinze (15) jours calendaires à compter de l'envoi du texte des propositions de résolutions - d'exprimer leur vote écrit en retournant ces résolutions par tout moyen de communication permettant de transmettre un texte écrit. Les règles de quorum et de majorité applicables à l'adoption des résolutions par l'Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption des résolutions écrites.

Chaque Assemblée Générale, y compris l'Assemblée Générale annuelle, se tiendra au siège social de la Société ou en tout autre endroit du Luxembourg. L'Assemblée Générale pourra se tenir à l'étranger si, suivant l'appréciation du ou des Gérants dont la décision est définitive et obligatoire, un cas de force majeure l'exige.

**Art. 21. Convocation des Assemblées Générales.** Sauf en cas d'Associé unique, les Associés peuvent aussi se réunir en Assemblée Générale sur convocation conformément aux Statuts ou à la Loi sur les Sociétés, du ou des Gérants, ou, par le ou le(s) commissaire(s) aux comptes (le cas échéant), ou, par un groupe d'Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Les convocations envoyées aux Associés indiqueront le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, ainsi que l'ordre du jour et la nature des questions qui feront l'objet des délibérations. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale spécifie également, le cas échéant, toute proposition de modification des Statuts et, le cas échéant, inclut le texte des changements concernant l'objet social ou la forme sociale de la Société.

Chaque fois que tous les Associés sont présents ou représentés à une Assemblée Générale et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée peut avoir lieu sans convocation préalable.

**Art. 22. Présence et représentation.** Chaque Associé peut participer et prendre la parole à une Assemblée Générale.

Un Associé peut agir à l'Assemblée Générale en nommant par écrit (transmis par tout moyen de communication permettant de communiquer un texte écrit) une autre personne qui n'a pas besoin d'être Associé, en qualité de mandataire.

**Art. 23. Procédure.** Chaque Assemblée Générale est présidée par le Président ou une personne désignée par le ou les Gérants, ou, à défaut, par l'Assemblée Générale.

Le Président de l'Assemblée Générale nomme un Secrétaire.

L'Assemblée Générale élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'Assemblée Générale.

Le Président, le Secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment le bureau de l'Assemblée Générale.

**Art. 24. Vote.** Les résolutions de l'Assemblée Générale - en dehors des Assemblées Générales convoquées en vue de modifier les Statuts de la Société ou de voter des résolutions dont l'adoption est soumise à des règles de quorum et de majorité applicables en matière de modification des Statuts selon le cas - sont adoptées par les Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion (ou consultation écrite), les Associés sont convoqués (ou consultés) une deuxième fois et les résolutions sont adoptées, quel que soit le nombre d'Associés représentés, à la majorité simple des voix exprimées.

Les résolutions d'une Assemblée Générale -- convoquée conformément aux Statuts ou à la Loi sur les Sociétés, aux fins de modifier les Statuts de la Société ou de voter des résolutions dont l'adoption est soumise à des règles de quorum et de majorité applicables en matière de modification des Statuts - sont adoptées à la majorité des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social. La nationalité de la Société peut seulement être modifiée à l'unanimité des Associés, sous réserve des dispositions de la Loi sur les Sociétés.

**Art. 25. Procès-verbaux.** Le procès-verbal de l'Assemblée Générale est signé par les Associés présents et peut être signé par les Associés ou représentants des Associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'Associé unique sont constatées par des procès-verbaux signés par l'Associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par le ou les Associés, ainsi que le procès-verbal de l'Assemblée Générale à produire en justice ou à un autre titre, sont signés par le Gérant unique ou par deux (2) Gérants agissant conjointement en cas de pluralité de Gérants.

## Chapitre VI. - Exercice social, Comptes annuels, Répartition des bénéfices

**Art. 26. Exercice Social.** L'Exercice Social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année (l'"Exercice Social").

**Art. 27. Adoption des comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'Exercice Social, les comptes sont clôturés et le(s) Gérant(s) dressent un inventaire de l'actif et du passif, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément au Droit.

Les comptes annuels statutaires et/ou consolidés sont soumis à l'approbation du ou des Associés.

Chaque Associé ou son représentant peut consulter les documents financiers au siège social de la Société. Si la Société comprend plus de vingt-cinq (25) Associés, ce droit peut seulement être exercé dans les quinze (15) jours calendaires précédant la date de l'Assemblée Générale annuelle.

**Art. 28. Répartition des bénéfices.** Le bénéfice net annuel de la Société est affecté à concurrence d'au moins cinq pour cent (5%) à la formation ou l'alimentation de la réserve requise par la loi (la "Réserve Légale"). Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

A l'issue de l'affectation à la Réserve Légale, le ou les Associés décident du mode d'affectation du solde du bénéfice net annuel en allouant tout ou partie du solde à la constitution d'une réserve ou d'une provision, en reportant cette somme sur l'exercice social qui suit ou en la distribuant, ainsi que du report à nouveau, des réserves distribuables ou de la prime d'émission à ou aux Associés, chaque Part Sociale conférant les mêmes droits dans le cadre de ces distributions.

Si, au titre d'un exercice, la Société décide de distribuer des dividendes, prélever une somme sur le bénéfice net ou les réserves disponibles résultant des résultats mis en réserve (y compris la prime d'émission), la somme affectée à ce titre sera distribuée selon l'ordre de priorité suivant:

- Premièrement, les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie A sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule soixante pour-cent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie B sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule cinquante-cinq pour-cent (0,55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie C sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule cinquante pour-cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C qu'ils détiennent; ensuite,



- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie D sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quarante-cinq pour-cent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie E sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quarante pour-cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie F sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule trente-cinq pour-cent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie G sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule trente pour-cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie H sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule vingt-cinq pour-cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie I sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule vingt pour-cent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I; et ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie J sont habilités à recevoir le solde de toute distribution de dividendes.

Dans l'hypothèse où la totalité de la dernière Catégorie de Parts Sociales en circulation (par ordre alphabétique, c'est-à-dire les Parts Sociales de Catégorie J) aurait été annulée suite au remboursement, au rachat ou à un autre titre au moment de la distribution, le solde de toute distribution de dividendes sera affecté à la dernière Catégorie de Parts Sociales en circulation qui précède dans l'ordre inverse à l'ordre alphabétique (par exemple: initialement les Parts Sociales de Catégorie I).

Sous réserve des conditions (le cas échéant) prescrites par la Loi sur les Sociétés et conformément aux dispositions qui précèdent, le ou les Gérants sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux Associés. Le ou les Gérants fixent le montant et la date de paiement de ces acomptes sur dividendes.

## Chapitre VII. - Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, liquidation.** La Société peut être dissoute par résolution du ou des Associés adoptée par la moitié des Associés détenant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera conduite par le ou les Gérants ou toutes autres personnes (personnes physiques ou personnes morales) nommées par le ou les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Après avoir réglé l'ensemble des dettes et passifs de la Société (y compris les frais de liquidation), le boni net de liquidation sera distribué à ou aux Associés de sorte qu'un résultat identique à celui fixé par les règles de distribution prévues pour les versements de dividendes soit atteint sur une base globale.

## Chapitre VIII. - Droit applicable

**Art. 30. Droit applicable.** Pour toutes les questions qui ne sont pas régies par les Statuts, il est fait référence au Droit et en particulier à la Loi sur les Sociétés

### *Septième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société de façon à y refléter les changements intervenus ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société ou tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg de procéder au nom de la Société (i) à l'enregistrement dans le registre des changements aux Statuts de la Société et de pourvoir aux formalités y relatives et (ii) de procéder aux formalités relatives aux résolutions ci-dessus.

### *Estimation des frais*

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ EUR 6.000.-

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte original avec nous, le notaire.

Signé: L. VAUCHEZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2009. Relation: LAC/2009/55225. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010042977/1109.

(100043311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

---

**Verim S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: CHF 500.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 50.912.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 18 mars 2010 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Bart Zech, en tant qu'administrateur de la société, est acceptée avec effet au 27 novembre 2009.

- La démission de Monsieur Giovanni Poma, en tant qu'administrateur de la société, est acceptée avec effet immédiat.

- La démission de Monsieur Frank Walenta, en tant qu'administrateur de la société, est acceptée avec effet immédiat.

- Madame Marjoleine van Oort, avec adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès, L-2535 Luxembourg, est élue nouvel administrateur de la société avec effet au 27 novembre 2009.

- Monsieur Walter Ragazzi, avec adresse via delle Ginestre 24, CH-6833 Vacallo, est élu nouvel administrateur de la société, avec effet immédiat.

- Monsieur Ivo Hemelraad, avec adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouvel administrateur de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 22 mars 2010.

Marjoleine van Oort.

Référence de publication: 2010042459/22.

(100042879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

---

**Tour Jacob S.C.I, Société Civile.**

Siège social: L-8184 Kopstal, 1A, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg E 2.819.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 17 mars 2010*

Les associés décident:

De révoquer du poste de gérant Monsieur MARECHAL Nico, né le 13 avril 1954 à Luxembourg, demeurant à L-9189 Vichten, 1, rue Um Knapp

De nommer comme gérant technique pour une durée indéterminée, Monsieur MARECHAL Nico, né le 13 avril 1954 à Luxembourg, demeurant à L-9189 Vichten, 1, rue Um Knapp

De nommer comme gérants administratifs:

pour une durée indéterminée, Monsieur MARECHAL Johny, né le 8 août 1979 à Ettelbruck, demeurant à L-9188 Vichten, 8, rue de la Chapelle,

pour une durée indéterminée, Monsieur MARECHAL Paul, né le 20 mars 1985 à Ettelbruck, demeurant à L-9189 Vichten, 1, rue Um Knapp

De changer le pouvoir de signature de la façon suivante:

la société est engagée par la signature individuelle du gérant technique; ce n'est qu'en cas d'empêchement pour des raisons de santé du gérant technique, dûment constatées par un certificat médical, rendant impossible le fonctionnement normal de la société, que cette dernière sera valablement engagée par la signature conjointe des gérants administratifs.

Référence de publication: 2010042462/22.

(100042508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

---

**Imapelfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 106.102.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 58202BIS ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010042540/10.

(100043028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

**Tarpon Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 14.182,08.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 89.591.

**EXTRAIT**

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 23 février 2010 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Virginie Delrue en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet au premier janvier 2010.
- La nomination de Marjoleine van Oort, née à Groningen, Pays-Bas, le 28 février 1967, ayant l'adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès, L 2636 Luxembourg en tant que gérant est acceptée avec effet au premier janvier 2010.
- La nomination de Jorrit Crompvoets, né à Voorst, Pays-Bas, le 16 mai 1976, ayant l'adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès, L 2636 Luxembourg en tant que gérant est acceptée avec effet au premier janvier 2010.

Luxembourg, le 18 mars 2010.

Pour extrait conforme

Jorrit Crompvoets

Référence de publication: 2010042464/19.

(100042981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

**Frans S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 103.842.

L'an deux mille dix, le quinze mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FRANS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 22 octobre 2004, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 75 du 27 janvier 2005 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 29 septembre 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 2610 du 24 octobre 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II,

qui désigne comme secrétaire Madame Annette SCHROEDER, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Béatrice PAULS, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée a pour

*Ordre du jour:*

- Suppression du capital autorisé.

- Insertion de la possibilité d'émettre un emprunt obligataire (à insérer à la fin de l'article 3).

"Le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra

se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société."

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de supprimer les dispositions relatives au capital autorisé prévues à l'article trois des statuts.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'introduire la possibilité d'émettre un emprunt obligataire dans les statuts et de rajouter l'alinéa suivant à l'article 3 des statuts.

"Le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société."

#### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 3 des statuts est modifié comme suit:

**Art. 3.** Le capital social est fixé à EUR 204.000.- (deux cent quatre mille euros) représenté par 2.040 (deux mille quarante) actions d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société."

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de EUR 1.500.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. RECKINGER, A. SCHROEDER, B. PAULS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 mars 2010. Relation: LAC/2010/11929. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2010.

H. HELLINCKX.

Référence de publication: 2010042973/89.

(100043353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

### **Turkey MENA Properties III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 134.487.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 23 octobre 2009 que:

1. la Société Turkey Mena Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Grand-duché du Luxembourg sous le numéro B 134.517, a cédé:

- 7,735 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01.- chacune à Flagstand Bosphorus Ventures Holdings S.A., une société de droit d'Anguilla, Indes Occidentales Britanniques ayant son siège social à MAICO Building, the Valley, Anguilla, BWI; et

- 6,188 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01.- chacune à Flagstand Holdings S.A., une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Trident Chambers, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques et enregistrée sous le numéro BVI 1402875.

2. la Société European Emerging Economies S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Grand-duché du Luxembourg sous le numéro B 135.875, a cédé:

- 7,735 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01.- chacune à Flagstand Bosphorus Ventures Holdings S.A., une société de droit d'Anguilla, Indes Occidentales Britanniques ayant son siège social à MAICO Building, the Valley, Anguilla, BWI; et

- 6,188 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01.- chacune à Flagstand Holdings S.A., une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Trident Chambers, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques et enregistrée sous le numéro BVI 1402875.

Par conséquent, à compter du 23 octobre 2009, Flagstand Bosphorus Ventures Holdings S.A. et Flagstand Holdings S.A. sont associés de la Société, détenant respectivement 15,470 parts sociales et 12,376 parts sociales. La nouvelle répartition des parts sociales de la Société se présente comme indiquée ci-après.

Associés	Nombre de parts sociales	Pourcentages
Turkey Mena Properties S.à r.l. . . . .	611 077	48,88616
European Emerging Economies S.à r.l. . . . .	611 077	48,88616
Flagstand Bosphorus Ventures Holdings S.A. . . . .	15 470	1,23760
Flagstand Holdings S.A. . . . .	12 376	0,99008
Total . . . . .	1 250 000	100

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 25 mars 2010.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010042466/42.

(100043197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

**ING Industrial Real Estate Germany I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 36.800,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 117.231.

Le bilan de la société au 30 juin 2009 a été enregistré et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ING Industrial Real Estate Germany I S.à r.l.

Référence de publication: 2010042617/12.

(100043152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

**Souvenance Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 61.556.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire en date du 25 mars 2010*

1. La cooptation de Madame Mounira MEZIADI a été ratifiée et elle a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

2. La société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.

3. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l, R.C.S. Luxembourg B 58 545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 25 mars 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SOUVENANCE HOLDING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010042468/19.

(100042690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

**DB Investments, Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 85.905.

In the year two thousand and ten, on the sixteenth of March.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Deman SMIT, private employee of M Partners, with professional address at 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, acting in his capacity as special mandator in the name and on behalf of the directors of "DB Investments", having its registered office in L-2763 Luxembourg, 9 rue Ste Zithe, by virtue of a power of attorney conferred to him by the shareholders of the said company in written resolutions of the shareholders passed in an extraordinary general meeting as of 8 March 2010.

The certified copy of the written resolutions of the shareholders will remain attached to the present deed, after having been signed "ne varietur" by the notary and the appearing party.

Such appearing party, in the capacity indicated above, requests the notary to certify his declarations as follows:

1) The company "DB Investments" has been incorporated pursuant to a deed of Maître André SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, dated January 30, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 771 of March 22, 2002.

2) The Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary dated March 8, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

3) According to Article 5.2. of the articles of incorporation, the issued share capital of the Company is set at twenty million United States dollars (US\$ 20,000,000.00) divided into ten million (10,000,000) A Shares having a par value of two United States dollars (US\$ 2.00) each.

4) According to article 5.1 of the articles of incorporation, the authorised share capital of the Company is set at twenty-five million three hundred and thirty-three thousand three hundred and thirty-four United States dollars (US\$ 25.333.334)

divided into twelve million six hundred and sixty-six thousand six hundred and sixty-seven (12.666.667) A shares of two United States Dollars (US\$ 2) each having such rights as are described in these Articles.

5) The board of directors has been empowered pursuant to an authority given on 8 March 2010 to increase the subscribed capital of the Company within the limits of the authorised capital on such terms as they shall see fit. The board of directors is authorised to suppress the preferential right of subscription of the current shareholders and to issue the new shares with or without issue premium.

In a board meeting held on 9 February 2010, the board of directors has decided (subject to the fulfilment of certain conditions and the last of which conditions had been fulfilled on 15 March 2010) to increase the subscribed capital by an amount of five million three hundred and thirty- three thousand three hundred and thirty-four United States Dollars (US \$ 5,333,334) in order to reach the amount of twenty-five million three hundred and thirty three thousand three hundred and thirty-four United States Dollars (US\$ 25,333,334) by creating and issuing two million six hundred and sixty-six thousand six hundred and sixty-seven (2,666,667) new A shares with a par value of two United States Dollars (US\$ 2.00) each. The total subscription price per new A share will equal three hundred and seventy-three United States Dollars (US \$ 373). An amount of three hundred and seventy-one United States Dollars (US\$ 371) per new A share will be written to the share premium account of the company.

The certified copy of the written resolutions of the 9 February 2010 meeting of the board of directors will remain attached to the present deed, after having been signed "ne varietur" by the notary and the appearing party.

The two million six hundred and sixty-six thousand six hundred and sixty-seven (2,666,667) new A shares have been subscribed in the following manner:

Subscriber	Class of shares	Number of shares issued
ANGLO DIAMOND INVESTMENTS S.à r.l. . . . .	A	1,200,000
CENTRAL INVESTMENTS DBI . . . . .	A	1,066,667
DEBSWANA INVESTMENTS . . . . .	A	400,000

They have all been paid up in cash for their par value together with a total share premium of nine hundred and eighty-nine million three hundred and thirty-three thousand four hundred and fifty-seven United States Dollars (US\$ 989,333,457) so that the amount of nine hundred and ninety-four million six hundred and sixty-six thousand seven hundred and ninety-one United States Dollars (US\$ 994,666,791) is as of now at the disposal of the company as it has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

As a result of this resolution, article 5.2. of the articles of incorporation is modified and will now read as follow:

" **5.2.** The issued share capital of the Company is set at twenty-five million three hundred and thirty-three thousand three hundred and thirty- four United States Dollars (US\$ 25,333,334) divided into twelve million six hundred and sixty-six thousand six hundred and sixty-seven (12,666,667) A Shares having a par value of two United States dollars (US\$ 2.00) each."

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand two hundred euro (€ 7,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French.

#### **Traduction française du procès-verbal qui précède.**

L'an deux mille dix, le seize mars.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Mr Deman SMIT, employé privé de M Partners, demeurant à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte des administrateurs de la société anonyme "DB Investments", ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 9, rue Ste Zithe, en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par les actionnaires dans des résolutions écrites des actionnaires prises à une assemblée générale extraordinaire du 8 mars 2010.

Une copie certifiée conforme des résolutions écrites des actionnaires restera annexée aux présentes, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire instrumentant et le comparant.

Lequel comparant, ès-qualité, a requis le notaire instrumentaire de certifier ses déclarations comme suit:

1) La société anonyme "DB Investments" a été constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 30 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 771 du 22 mai 2002.

2) Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte reçu par le notaire instrumentaire le 8 mars 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

3) Suivant l'article 5.2. des statuts, le capital souscrit et entièrement libéré de la société est fixé à vingt millions de dollars des Etats-Unis (US\$ 20.000.000) divisé en dix millions (10.000.000) d'actions A d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (US\$ 2,00) chacune.

4) Suivant l'article 5.1. des statuts, le capital autorisé de la Société est fixé à vingt-cinq millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-quatre dollars des Etats-Unis (US\$ 25.333.334) divisé en douze millions six cent soixante-six mille six cent soixante-sept (12.666.667) actions A d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (US\$ 2) avec les droits tels que décrits dans les présents Statuts.

5) Des pouvoirs ont été conférés au Conseil d'Administration le 8 mars 2010 afin d'augmenter le capital souscrit de la Société dans les limites de son capital autorisé selon les termes que le Conseil fixera, le Conseil étant autorisé à supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires actuels et à émettre les nouvelles actions avec ou sans prime d'émission.

Dans une réunion du conseil tenue le 9 février 2010, le Conseil d'Administration a décidé (sous la réserve que certaines conditions soient remplies et la dernière a été remplie le 15 mars 2010) d'augmenter le capital souscrit d'un montant de cinq millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-quatre dollars US (US\$ 5.333.334) afin de le porter à vingt-cinq millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-quatre dollars US (USD\$ 25.333.334) par la création et l'émission de deux millions six cent soixante-six mille six cent soixante-sept (2.666.667) nouvelles actions A d'une valeur nominale de deux dollars US (US\$ 2,00) chacune. Le prix de souscription total par nouvelle action A sera égal à trois cent soixante-treize dollars US (US\$ 373). Un montant de trois cent soixante et onze dollars US (US\$ 371) par nouvelle action A sera attribué au compte de prime d'émission de la société.

Une copie certifiée conforme des résolutions écrites du 9 février 2010 du conseil d'administration restera annexée aux présentes, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire instrumentant et le comparant.

Les deux millions six cent soixante-six mille six cent soixante-sept (2.666.667) nouvelles actions A ont été souscrites de la manière suivante:

Souscripteur	Classe d'actions	Nombre d'actions émises
ANGLO DIAMOND INVESTMENTS S.à r.l. ....	A	1,200,000
CENTRAL INVESTMENTS DBI . . . . .	A	1,066,667
DEBSWANA INVESTMENTS . . . . .	A	400,000

Elles ont toutes été libérées en espèces pour leur valeur nominale ensemble avec une prime d'émission totale de neuf cent quatre-vingt-neuf millions trois cent trente-trois mille quatre cent cinquante-sept dollars US (US\$ 989.333.457) de sorte que le montant de neuf cent quatre-vingt-quatorze millions six cent soixante-six mille sept cent quatre-vingt-onze dollars US (US\$ 994.666.791) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

En conséquence, l'article 5.2 es statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.2.** Le capital social émis de la Société est fixé à vingt-cinq millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-quatre dollars US (US\$ 25.333.334), divisé en douze millions six cent soixante-six mille six cent soixante-sept (12.666.667) actions A d'une valeur nominale de deux dollars US (US\$ 2) chacune."

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société ou qui est mis à sa charge, à raison de la présente augmentation de capital est évalué approximativement à la somme de sept mille deux cents euros (EUR 7.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Smit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 mars 2010. Relation: LAC/2010/12099. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.



POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010043581/143.

(100044479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

---

**S.C.I. JOPA 2, société civile immobilière.**

Siège social: L-8184 Kopstal, 1A, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg E 3.873.

---

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 17 mars 2010*

Les associés décident:

De révoquer du poste de gérant Monsieur MARECHAL Nicolas Henri Pierre dit Nico, né le 13 avril 1954 à Luxembourg, demeurant à L-9189 Vichten, 1, rue Um Knapp

De nommer comme gérant technique pour une durée indéterminée, Monsieur MARECHAL Nicolas Henri Pierre dit Nico, né le 13 avril 1954 à Luxembourg, demeurant à L-9189 Vichten, 1, rue Um Knapp

De nommer comme gérants administratifs:

pour une durée indéterminée, Monsieur MARECHAL Johny Charles, né le 8 août 1979 à Ettelbruck, demeurant à L-9188 Vichten, 8, rue de la Chapelle,

pour une durée indéterminée, Monsieur MARECHAL Paul, né le 20 mars 1985 à Ettelbruck, demeurant à L-9189 Vichten, 1, rue Um Knapp

De changer le pouvoir de signature de la façon suivante:

la société est engagée par la signature individuelle du gérant technique; ce n'est qu'en cas d'empêchement pour des raisons de santé du gérant technique, dûment constatées par un certificat médical, rendant impossible le fonctionnement normal de la société, que cette dernière sera valablement engagée par la signature conjointe des gérants administratifs.

Référence de publication: 2010042471/22.

(100042506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

---

**Libidama International S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Libidama International S.A.).**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 20.717.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2010.

Référence de publication: 2010042539/11.

(100043162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

---

**Poulpe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 14.183,40.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 89.592.

---

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 23 février 2010 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Roeland P. Pels en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet au premier janvier 2010.
- La nomination de Marjoleine van Oort, née à Groningen, Pays-Bas, le 28 février 1967, ayant l'adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès, L 2636 Luxembourg en tant que gérant est acceptée avec effet au premier janvier 2010 et ce pour une durée indéterminée.
- La nomination de Jorrit Cromptvoets, né à Voorst, Pays-Bas, le 16 mai 1976, ayant l'adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès, L 2636 Luxembourg en tant que gérant est acceptée avec effet au premier janvier 2010 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 18 mars 2010.

Pour extrait conforme

Jorrit Cromptoets

Référence de publication: 2010042474/21.

(100042966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

**Qubica Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 108.598.

Suivant rachats de parts datés du 26 février 2010, autorisés par l'assemblée générale des associés du 25 février 2010, la répartition des 1.001.000 parts sociales de la société est la suivante:

- BS PRIVATE EQUITY S.p.A., 8, via Dell'Orso, I-20121 Milan détient 4.817 parts sociales;
- IPEF m HOLDINGS N°9 S.A., 18, rue de l'Eau, Luxembourg détient 316.262 parts sociales;
- GESTION LRO (1997) Inc., 103, Abbé Ruelland Beauport, Québec (Canada), détient 12.894 parts sociales;
- LANCELOT CONSULTORIA & MARKETING LDA, 50, Avenida do Infante, Rione di Sé, Funchal, Madeira (Portugal), détient 63.841 parts sociales;
- M. Roberto VAIOLI, 20/A, via S. Andrea, Orzano dell'Emilia (BO) Italie détient 100.194 parts sociales;
- M. Carol SIMARD, 264, St Gustave, Beaupré, Québec (Canada) détient 6.787 parts sociales;
- M. Flavio TADDIA, 9/B, via Cesare Pavese, San Pietro in Casale (BO) Italie détient 11.567 parts sociales;
- M. Emanuele GOVONI, 2, via Degli Olmi, Frazione S. Matteo della Decima (BO) Italie détient 100.194 parts sociales;
- M Luca DRUSIANI, 6 via XX Aprile, Bologna Italie détient 100.194 parts sociales;
- M. Michael MASSEY, 4516, Spring Moss Circle, Glen Allen, Virginia, USA détient 6.787 parts sociales;
- M. Patrick CINIELLO, 70, Southport Cove, Bonita Springs, Florida 34134, USA détient 53.202 parts sociales;
- M. Richard Steven ALBRIGHT, 21504 Belhaven Way, Estero, Florida 33928, USA, détient 53.202 parts sociales;
- M. Sergio SGARZI, 337/E, via Sant'Agnesa, San Pietro in Casale (BO) Italie, détient 11.567 parts sociales;
- M. Guido SORBA, 74/G, via Mercadante, Turin (Italie), détient 100.194 parts sociales;
- M. Stéphane ASSELIN, 306, Royale Saint-Tite des Caps, Québec (Canada), détient 6.787 parts sociales;
- PROFID Fiduciaria e di Revisione SpA, Via Cappuccini, 8, I-20122 Milano détient 9.638 parts sociales;
- M. Bill MERRICK, 12, Robinwood Drive, Longwood, FL USA 32779 détient 4.819 parts sociales;
- Mme Eileen IOVINE, 22240 Fountain Lakes Boulevard 128 Estero, Florida 33928 USA détient 964 parts sociales;
- QUBICA LUX S.à r.l., 16, Allée Marconi, Luxembourg détient 37.090 parts sociales;

Luxembourg, le 18 mars 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010042472/31.

(100043146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

**J-J. Partners S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 49.060.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 5 novembre 2009*

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 2008, Mr Christoffer CHARPENTIER, lawyer, résidant à Eteläranta 8, 00130 Helsinki, Finlande a été nommé par erreur administrateur et administrateur-délégué.

Ainsi, sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Mr Göran J. EHRNROOTH, Director, résidant au 7A Unionsgatan, 00130 Helsingfors, Finlande, Président;
- Mr Robert G. EHRNROOTH, Director, résidant au 6A6 Södra kajen, 00130 Helsingfors, Finlande;
- Mme Elsa FROMOND, Doctor of Philosophy, résidant à Sällvik Gard, 10620 Högbäcka, Finlande;
- Mr Mattias WREDE, Student, résidant au 32A Storsvängen, 00200 Helsingfors, Finlande;
- Mr Peter HARTWALL, Research & Development Manager, résidant au 15F Mellstenvägen, 02170 Esbo, Finlande;
- Mr Thomas TALLBERG, Medical Doctor, résidant au 16A Enasvängen, 00200 Helsingfors, Finlande;

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Mr Alexander BARGUM, résidant à Eteläranta 8, 00130 Helsinki, Finlande.

Luxembourg, le 25 mars 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010042639/23.

(100042964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

---

**BluO SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 138.995.

—  
*Auszug aus dem Verwaltungsratsbeschluss der BluO SICAV-SIF*

Der Verwaltungsrat beschließt, nachdem Herr Dr. Hans-Michael Deml sein Amt als Verwaltungsratsmitglied zum 01. Februar 2010 niedergelegt hat, Herrn Dr. Martin Vorderwülbecke, geboren am 02. September 1960 in Soest, Deutschland, mit Berufsanschrift Alter Hof 5, D-80331 München, Deutschland, zum vorläufigen Verwaltungsratsmitglied zu ernennen, mit Wirkung vom 01. Februar 2010 bis zum Zeitpunkt der nächsten abzuhaltenden Generalversammlung der Gesellschaft, voraussichtlich der nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2010.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 22. März 2010.

*Für die BluO SICAV-SIF*

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Mario Warny / Patrick Obach

*Die Zentralverwaltungsstelle*

Référence de publication: 2010042481/19.

(100042770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

---

**Property Weinheim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 104.566.

—  
Veillez noter que le siège social de l'associée unique, la société à responsabilité limitée SN Properties S.à r.l., est désormais au L-2551 Luxembourg, 123, Avenue du X Septembre, 4<sup>ème</sup> étage.

Luxembourg, le 17 mars 2010.

Pour avis sincère et conforme

Property Weinheim S.à r.l.

Benoît NASR / David CATALA

Référence de publication: 2010042491/13.

(100042995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

---

**Charger Lux HoldCo (Onshore) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 65.694,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.249.

—  
EXTRAIT

M. Adam Jiwan et Mme Peggy Kelly ont démissionnés de leur fonction de gérant de la Société avec effet au 9 mars 2010 de sorte que le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- M. Michael Butler

- M. Pedro Fernandes das Neves

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2010.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2010042500/17.

(100043036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

---

**Clovis Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 127.910.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales du 19 Février 2010 que Maples Finance Trustees (Jersey) Limited, ayant son siège social La Rue Le Masurier, St Helier, JE2 4YE Jersey, a transféré 50,000 parts sociales détenues dans la Société, à la société Sanne Trust Company Limited, une société constituée d'après le droit îles Jersey, avec siège social à, 13 Castle Street, St. Helier, JE4 5UT Jersey, immatriculée sous le numéro 41570.

Suite à ce contrat du 19 Février 2010, les parts sociales de la Société sont donc maintenant détenues comme suit:

- Sanne Trust Company Limited: . . . . . 50,000 parts sociales

Pour extrait sincère et conforme  
Clovis Financing S.à.r.l.  
Maples Finance Luxembourg SA  
2, rue Albert Borschette  
L-1246 Luxembourg  
Richard Gordon  
Authorised Signatory

Référence de publication: 2010042520/22.

(100042710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

---

**Property Gelsenkirchen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 104.895.

—  
Veillez noter que le siège social de l'associée unique, la société à responsabilité limitée SN Properties S.à r.l., est désormais au L-2551 Luxembourg, 123, Avenue du X Septembre, 4<sup>ème</sup> étage.

Luxembourg, le 17 mars 2010.  
Pour avis sincère et conforme  
Property Gelsenkirchen S.à r.l.  
Benoît NASR / David CATALA

Référence de publication: 2010042492/13.

(100042996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

---

**Property Würzburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 104.883.

—  
Veillez noter que le siège social de l'associée unique, la société à responsabilité limitée SN Properties S.à r.l., est désormais au L-2551 Luxembourg, 123, Avenue du X Septembre, 4<sup>ème</sup> étage.

Luxembourg, le 17 mars 2010.  
Pour avis sincère et conforme  
Property Würzburg S.à r.l.  
Benoît NASR / David CATALA

Référence de publication: 2010042493/13.

(100042997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

---

**Property Hof S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 104.498.

—  
Veillez noter que le siège social de l'associée unique, la société à responsabilité limitée SN Properties S.à r.l., est désormais au L-2551 Luxembourg, 123, Avenue du X Septembre, 4<sup>ème</sup> étage.

Luxembourg, le 17 mars 2010.

Pour avis sincère et conforme

Property Hof S.à r.l.

Benoît NASR / David CATALA

Référence de publication: 2010042496/13.

(100043004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

---

**RH Paris 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 136.967.

—  
Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 9 avril 2008

EXTRAIT

Par décision du Conseil de gérance du 16 mars 2010, la société Mafco Holdings Limited a cédé 650 parts à la société Mafco Trading Company Limited, société de droit étranger, inscrite au Registre de Commerce des Bermudes sous le numéro 44052, ayant son siège social au 2 Clarendon House, Church Street à Hamilton, HMD 11 Bermudes.

Luxembourg, le 22 mars 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010042509/15.

(100043088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

---

**Property Augsburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 104.497.

—  
Veuillez noter que le siège social de l'associée unique, la société à responsabilité limitée SN Properties S.à r.l., est désormais au L-2551 Luxembourg, 123, Avenue du X Septembre, 4<sup>ème</sup> étage.

Luxembourg, le 17 mars 2010.

Pour avis sincère et conforme

Property Augsburg S.à r.l.

Benoît NASR / David CATALA

Référence de publication: 2010042497/13.

(100043005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

---

**Streumer-Beck S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 21, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg E 4.256.

—  
STATUTS

L'an deux mille dix, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch.

Ont comparu:

1.- Monsieur Ronald STREUMER, maître-cuisinier, né le 15 avril 1966 à Utrecht (Pays-Bas), et son épouse

2.- Madame Eliette BECK, sans état particulier, né le 13 octobre 1963 à Luxembourg,

demeurant ensemble à L-9650 Esch-sur Sûre, 21, rue du Moulin,

mariés sous le régime de la séparation de biens, en vertu d'un contrat de mariage, reçu par Me Marc CRAVATTE, alors notaire de résidence à Ettelbruck, en date du 9 décembre 2002, transcrit au bureau des hypothèques à Diekirch en date du 17 décembre 2002, volume 1091, numéro 124.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par les présentes une société civile immobilière qui prendra la dénomination de "STREUMER-BECK S.C.I."

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la Commune d'Esch-sur-Sûre.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés, réunis en assemblée générale.

**Art. 3.** La société a pour objet, dans la limite d'opérations à caractère strictement civil et à l'exclusion de toutes opérations à caractère commercial, l'acquisition, la vente, la construction, l'aménagement, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur, la mise en location ainsi que la gestion d'un ou de plusieurs immeubles.

La société pourra effectuer toutes autres activités nécessaires ou utiles, susceptibles de favoriser soit directement, soit indirectement, la réalisation de cet objet, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II. - Apports, Capital, Parts Sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à dix mille euros (EUR 10.000,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

**Art. 6.** Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou transmises pour cause de mort par un associé à des non-associés -à l'exception des descendants en ligne directe - que moyennant l'agrément unanime des autres associés.

La demande d'agrément du cessionnaire entre vifs ou pour cause de mort doit être présentée au gérant qui convoquera une assemblée générale des associés dans les trois mois de la demande.

A défaut d'agrément, les parts sociales peuvent être reprises par les associés restants dans les trois mois de l'assemblée. Ils y ont droit en proportion de leur participation dans la société. Chaque associé peut cependant céder son droit de reprise à un autre associé.

A défaut de reprise des parts sociales par les associés, la société ne pourra être dissoute. Les parts sociales seront alors rachetées par la société qui procédera sans délai à leur annulation moyennant une réduction de son capital.

Le prix de reprise des parts sociales est fixé sur base de la valeur vénale de l'actif net au 31 décembre de l'année précédant la décision de refus d'agrément, diminué de 20%, sans prise en compte des bénéfices éventuels de l'année en cours. Cette valeur sera fixée de commun accord des parties. En cas de désaccord chaque partie nommera un expert qui désigneront ensemble un troisième expert. Le collège d'experts arrêtera forfaitairement et sans droit de recours le prix de vente des parts sociales, dans les six mois de la désignation des experts.

**Art. 7.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

**Art. 8.** Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il détient.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil. Les associés ont cependant convenu que chacun d'eux n'est responsable que proportionnellement à sa mise.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les gérants devront, sauf accord contraire et unanime des associés, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

**Art. 9.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs des associés, mais elle continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés, sous réserve des dispositions inscrites à l'article 6 ci-avant.

L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés ne mettent pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

## **Titre III. - Administration de la société**

**Art. 10.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixe la durée de leur mandat.

Le ou les gérants peuvent déléguer les pouvoirs qu'ils jugent convenables à l'un ou plusieurs d'entre eux ou à des tiers, soit pour la gestion courante, soit pour un ou plusieurs objets déterminés.

#### **Titre IV. - Assemblée générale, Année sociale**

**Art. 11.** Les associés se réunissent chaque année en assemblée générale dans les six mois de la clôture de l'exercice social.

**Art. 12.** Tous les associés ont le droit d'assister aux assemblées générales, et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un autre associé.

Lorsque l'assemblée est appelée à délibérer dans des cas autres que ceux prévus à l'article 15.- ci-après, elle doit être composée d'associés représentant les deux tiers du capital social au moins. Si cette condition n'est pas remplie lors de la première assemblée, l'assemblée générale est convoquée à nouveau et elle délibère valablement quel que soit le nombre des parts présentes ou représentées, mais seulement sur les objets figurant à l'ordre du jour de la première réunion.

**Art. 13.** Chaque associé dispose du droit de vote.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des associés présents ou représentés, sauf pour ce qui est stipulé à l'article 15.- ci-après.

Chaque membre de l'assemblée générale a autant de voix qu'il possède et représente de parts sans limitation.

**Art. 14.** L'assemblée générale ordinaire entend le rapport du ou des gérants sur les affaires sociales; elle discute, approuve ou redresse les comptes.

Elle délibère sur toutes propositions portées à l'ordre du jour qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

**Art. 15.** L'assemblée générale extraordinaire peut apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature et l'importance.

Elle peut décider notamment:

- l'augmentation ou la réduction du capital social et la division afférente en parts sociales;
- la dissolution de la société, sa fusion ou alliance avec d'autres sociétés par intérêts ou par actions, constituées ou à constituer;
- la transformation de la société en société de toute autre forme;
- l'extension ou la restriction de l'objet social;
- la nomination de gérants.

Mais dans les divers cas prévus ci-dessus, l'assemblée générale ne peut délibérer valablement que si la majorité des associés possédant les deux tiers des parts sociales, sont présents ou représentés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

#### **Titre V. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire, faire:

- l'apport à une autre société, civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute,
- la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation, les mêmes attributions que durant le cours de la société.

Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner décharge au liquidateur.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

#### **Titre VI. - Dispositions générales**

**Art. 18.** Les articles 1832 à 1872 du Code Civil, ainsi que la loi du 18 août 1915 sur les sociétés commerciales, et leurs modifications ultérieures, trouveront application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

##### *Dispositions transitoires*

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le 31 décembre 2010.

##### *Souscription - Libération*

Les cent parts sociales ont été souscrites par les associés comme suit:

1.- Monsieur Ronald STREUMER, prénommé, cinquante parts sociales . . . . .	50
2.- Madame Eliette BECK, prénommée, cinquante parts sociales . . . . .	50
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Le capital social a été libéré par un apport en espèces d'un montant de dix mille euros (EUR 10.000,-), ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants se sont réunis en assemblée générale et, à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège de la société est fixé à L-9650 Esch-sur Sûre, 21, rue du Moulin.
- 2.- Monsieur Ronald STREUMER, prénommé, est nommé gérant unique pour une durée indéterminée.
- 3.- En ce qui concerne la gestion journalière, la société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

Toutes opérations immobilières, tels que l'acquisition, la vente ou l'affectation hypothécaire d'un ou plusieurs immeubles, doivent obligatoirement être contresignées par tous les associés.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Sûre, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signés le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Streumer, E. Beck, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 22 mars 2010. Relation: RED/2010/368. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 26 mars 2010.

Référence de publication: 2010043652/149.

(100044425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

---

**Property Bamberg/München S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 104.543.

—  
Veuillez noter que le siège social de l'associée unique, la société à responsabilité limitée SN Properties S.à r.l., est désormais au L-2551 Luxembourg, 123, Avenue du X Septembre, 4<sup>ème</sup> étage.

Luxembourg, le 17 mars 2010.

Pour avis sincère et conforme

Property Bamberg/München S.à r.l.

Benoît NASR / David CATALA

Référence de publication: 2010042498/13.

(100043007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

---

**ING Industrial Real Estate Germany II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 428.400,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 117.232.

—  
Le bilan de la société au 30 juin 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ING Industrial Real Estate Gemany II S.à r.l.

Référence de publication: 2010042618/11.

(100043123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

---